



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024



Stratégie de politique extérieure
2020–2023



**Stratégie de politique
extérieure numérique
2021–2024**

Le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil fédéral le 4 novembre 2020, constitue une sous-stratégie thématique de la stratégie de politique extérieure 2020–2023. Il répond par ailleurs au postulat 17.3789 déposé le 28 septembre 2017 par l'ancien conseiller national Claude Béglé.

Avant-propos



Elle a un impact sur tous les domaines de la vie : la numérisation est devenue une mégatendance incontournable, qui continuera de marquer en profondeur le monde au cours des décennies à venir. S'il est quasiment impossible de prévoir les directions que prendra la transformation numérique, qui progresse à une vitesse foudroyante, une chose est néanmoins sûre : les nouvelles technologies, qui façonneront en grande partie le visage de l'humanité, offrent un potentiel énorme pour le développement durable et la prospérité, en Suisse et dans le monde entier.

Les médias sociaux nous permettent de rester en contact malgré les milliers de kilomètres qui nous séparent parfois les uns des autres. La quasi-totalité des opérations de calcul sont prises en charge par les ordinateurs depuis longtemps et les nouvelles générations grandissent déjà entourées d'écrans, de smartphones et de tablettes. L'intelligence artificielle fait de plus en plus partie de notre vie quotidienne, également dans le contexte de la pandémie de COVID-19, où les applications numériques jouent un rôle central. Dans le même temps, nous constatons avec inquiétude la vulnérabilité croissante de notre société basée sur les données et l'informatique : les cyberattaques, la cybercriminalité et la manipulation politique sont de plus en plus fréquentes dans l'espace numérique. Les liens de dépendance et les failles se multiplient.

Le Conseil fédéral accorde une grande importance à la numérisation et lui consacre plus de place dans son programme de la législature 2019 à 2023. La numérisation jouera également un rôle de plus en plus important dans la politique extérieure et en faveur de la politique extérieure. Elle fait donc partie pour la première fois partie des priorités thématiques de la stratégie de politique extérieure 2020–2023.

D'une part, la numérisation constitue un instrument : elle contribue à simplifier les procédures, par exemple dans le domaine des prestations consulaires ou de l'informatique. D'autre part, elle représente un champ thématique de la politique étrangère et soulève à ce titre toute une série de questions : Comment garantir que les utilisatrices et les utilisateurs puissent disposer de leurs données en toute autonomie ? Comment maintenir la position de leader qu'occupe la Suisse dans les domaines de l'économie, de l'innovation ainsi que de

l'éducation et de la formation ? Comment renforcer la Genève internationale dans son rôle de centre de la gouvernance numérique ? Comment faire respecter le droit international et les droits de l'homme dans l'espace numérique également ? Comment promouvoir un espace numérique sûr et stable, et renforcer la confiance entre les différents acteurs ? Ces questions relèvent de la politique extérieure numérique, un nouveau champ thématique de la politique extérieure.

Dans l'espace numérique également, la Suisse défend avec assurance et indépendance ses intérêts et ses valeurs, ceux-là mêmes qu'elle défend dans d'autres espaces, que ce soit sur terre, dans les airs, en mer ou dans l'univers. Et là aussi, c'est la Constitution fédérale qui donne le ton et fixe le but poursuivi : protéger la liberté, assurer l'indépendance et la sécurité de la Suisse et favoriser la prospérité du pays ; soulager les populations dans le besoin et lutter contre la pauvreté dans le monde ; favoriser le développement durable et garantir une égalité des chances aussi grande que possible ; promouvoir le respect des droits de l'homme et la démocratie et s'engager en faveur d'un ordre international juste et pacifique. Il est dans notre intérêt de continuer à suivre cette voie et à défendre une politique extérieure cohérente et efficace, également dans l'espace numérique.

La présente stratégie définit les champs d'action de la politique extérieure numérique du Conseil fédéral pour les années à venir. L'annexe contient de nombreuses informations complémentaires, qui visent à clarifier la thématique et à en favoriser la compréhension.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Ignazio Cassis
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Table des matières

1	Contexte	1
1.1	Postulat 17.3789	1
1.2	Visée de la stratégie	1
1.3	Cadre conceptuel	3
2	La politique extérieure numérique suisse	5
2.1	Intérêts et valeurs	5
2.2	Les atouts de la Suisse	5
3	Contexte international	6
4	Champs d'action	8
4.1	Gouvernance numérique	8
4.2	Prospérité et développement durable	10
4.3	Cybersécurité	12
4.4	Autodétermination numérique	14
5	Opportunités pour la place économique suisse	16
6	Conclusion	17
	Annexe 1: Liste des abréviations	18
	Annexe 2: Glossaire	19
	Annexe 3: Bases conceptuelles	22
	Annexe 4: Réglementation internationale	25
	Annexe 5: Principaux acteurs, forums et processus	27
	Annexe 6: Postulat 17.3789	43

1 Contexte

1.1 Postulat 17.3789

La présente stratégie du Conseil fédéral répond au postulat 17.3789 déposé le 28 septembre 2017 par l'ancien conseiller national Claude Béglé et demandant au Conseil fédéral « d'étudier comment la Suisse pourrait devenir l'épicentre mondial de la gouvernance internationale du cyberspace ». Le postulat suggérait également de créer une convention du numérique à l'image de la Convention de Genève ainsi qu'un organisme neutre, situé à Genève, pour veiller à son application.

Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat en précisant que l'idée d'une Convention de Genève du numérique suscitait un profond scepticisme chez la plupart des protagonistes et serait difficilement réalisable. Il s'est également déclaré disposé à présenter un rapport sur les points forts de la Suisse dans les domaines de la cybersécurité internationale et de la gouvernance numérique. Le 15 mars 2018, le Conseil national a adopté le postulat par 113 voix contre 78.

1.2 Visée de la stratégie

Les avancées du numérique se sont multipliées depuis cette adoption et ont changé le visage de la politique, de l'économie et de la société. Alors que les progrès de la numérisation créent de nouvelles opportunités, ils n'en sont pas moins porteurs de défis et d'interrogations. La crise mondiale provoquée par le nouveau coronavirus le montre bien. Les nouvelles technologies numériques permettent de mieux comprendre la pandémie et d'enrayer sa progression plus facilement, notamment grâce au traçage numérique des contacts, et mettent en évidence l'importance de disposer de standards techniques et de collaborer entre pays. Elles soulèvent aussi de nombreuses questions, par exemple en matière de sécurité des applications et de protection des données.

Pour répondre à l'importance croissante de la numérisation, le Conseil fédéral lui consacre plus de place dans son programme de la législature 2019 à 2023. Les grandes orientations du programme politique du Conseil fédéral précisent désormais qu'il convient de saisir les opportunités offertes par la numérisation. La numérisation figure maintenant parmi les priorités thématiques de la stratégie de politique extérieure 2020–2023, au même titre que la paix et la sécurité, la prospérité ainsi que la durabilité. La stratégie « Suisse numérique » adoptée par le Conseil fédéral en septembre 2020 définit les lignes directrices de l'action gouvernementale en matière de numérisation, et indique où et comment les autorités, les milieux économiques, politiques et scientifiques ainsi que la société civile doivent travailler ensemble afin de façonner conjointement le processus de transformation au profit de la collectivité. D'autres documents de référence sur ce sujet ont également été adoptés au cours des dernières années, dont la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018–2022,

la stratégie de coopération internationale 2021–2024 ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020 à 2023.¹ En outre, le chapitre introductif du rapport sur la politique économique extérieure 2019 du Conseil fédéral est consacré au thème « Numérisation et commerce extérieur ».²

D'importantes avancées ont eu lieu en parallèle sur la scène internationale. Le secrétaire général des Nations Unies a en effet placé cette question en haut de l'agenda international en créant le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique et en publiant ses recommandations. Le rapport final, auquel a contribué l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard en sa qualité de membre du groupe, énumère des propositions clés pour renforcer la coopération numérique au niveau mondial. Sur la base de ce document, le secrétaire général des Nations Unies a dévoilé le 10 juin 2020 un plan d'action décrivant les prochaines étapes. Les principales mesures préconisées prônent la généralisation de l'accès à Internet dans le monde entier, le développement des capacités des pays en développement, la protection des droits de l'homme, le renforcement de la cybersécurité et la promotion d'un modèle de gouvernance inclusive.³

¹ Cf. annexe 3.

² Voir « Numérisation et commerce extérieur », chapitre introductif du rapport sur la politique économique extérieure 2019, adopté par le Conseil fédéral le 15 janvier 2020, RS 20.008.

³ [Plan d'action du secrétaire général des Nations Unies pour la coopération numérique](#).

À l’instar de l’Union européenne⁴ des pays et des organisations ont élaboré des cadres réglementaires internationaux, qui influencent aussi la Suisse et sa politique extérieure.

Il convient de prendre en considération le contexte dans sa globalité. Le Conseil fédéral a donc examiné les questions de fond posées par le postulat 17.3789, la politique extérieure menée par la Suisse ainsi que le positionnement de la Genève internationale. Mais il est allé plus loin. Premièrement, il tient compte des dernières évolutions internationales et tout particulièrement du plan d’action présenté par le secrétaire général des Nations Unies. Deuxièmement, il préconise une approche exhaustive des opportunités et des risques liés à la numérisation qui dépasse la seule cybersécurité. Troisièmement, il élabore le rapport en exécution du postulat sous la forme d’une sous-stratégie thématique de la stratégie de politique extérieure 2020–2023. Conformément à cette stratégie, la Suisse entend poursuivre le développement de sa politique extérieure numérique et accroître sa visibilité sur ce terrain (objectif 4.4). Il en est tenu compte ici.

La présente stratégie se concentre dans un premier temps sur la définition des principales notions utilisées, puis décrit le contexte international, présente les intérêts et les valeurs de la Suisse dans l’espace numérique, ainsi que ses atouts. Elle identifie quatre champs d’action pour la politique extérieure numérique de la Suisse au cours des quatre prochaines années et décrit les opportunités de la place économique suisse. Un glossaire figure en annexe de la stratégie afin de permettre une meilleure compréhension des termes utilisés

4 En adoptant le règlement général sur la protection des données (RGPD), l’UE fait figure de pionnière dans le monde en matière de protection des données personnelles et sa stratégie consiste à mettre en place un modèle de gouvernance étendu pour encadrer les données. Dans un Livre blanc sur l’intelligence artificielle (IA), la Commission européenne a en outre précisé quelle utilisation l’économie européenne devait faire de l’IA et quelle devait être la protection des droits des citoyens. La stratégie numérique de l’UE ainsi que les mesures afférentes au marché unique numérique et à la cybersécurité font également partie du cadre réglementaire européen.

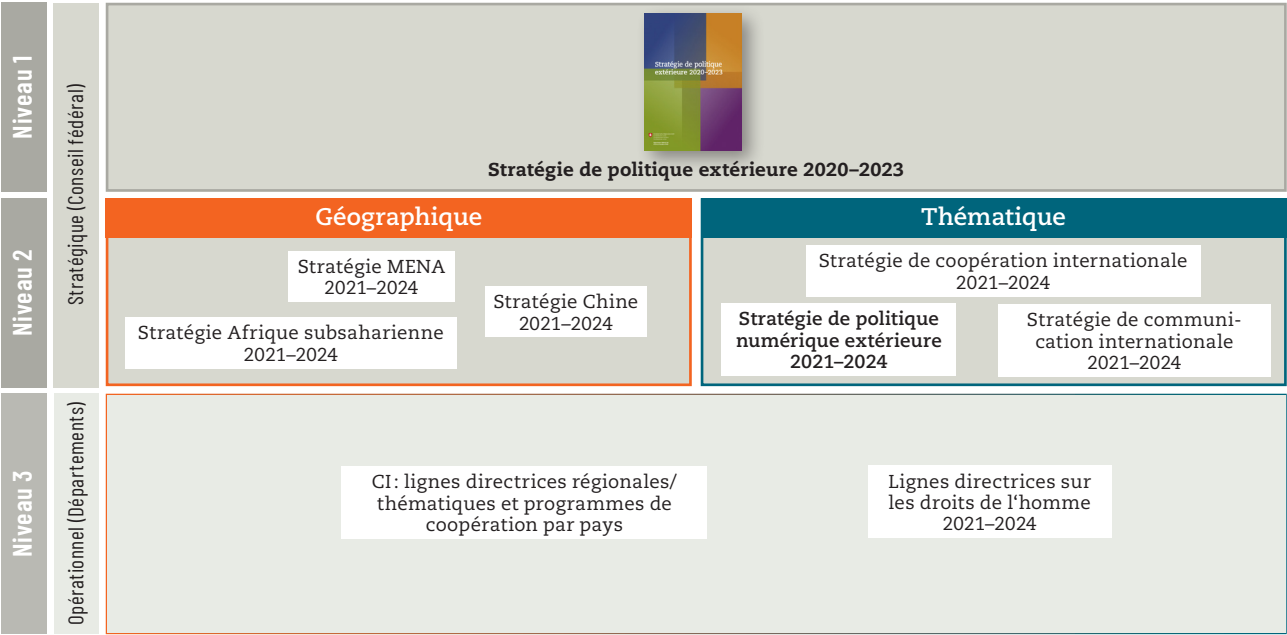


Figure 1 : Cascade des stratégies de politique étrangère (source : DFAE – sélection illustrative de documents).

1.3 Cadre conceptuel

Il est difficile de donner des définitions clairement distinctes des concepts dans les différents domaines thématiques de la numérisation. Les nouvelles technologies évoluent à une vitesse foudroyante et ont un impact sur tous les domaines de la vie. Il n'en demeure pas moins qu'il est important d'avoir une compréhension commune des termes essentiels, définis dans le cadre de la présente stratégie comme suit:

À l'origine, le terme « **numérisation** » désignait le procédé technique consistant à transformer une information analogique en une information numérique. Ce procédé est maintenant désigné par le terme anglais *digitization*. Des mutations structurelles, de nouvelles applications et de nouveaux systèmes, comme la création de réseaux ou l'utilisation de l'intelligence artificielle, ont vu le jour sous l'effet des avancées technologiques. C'est pourquoi le terme « numérisation » est désormais employé pour évoquer l'ensemble des développements, y compris les possibilités d'application et les conséquences sociales, économiques ou politiques par exemple (*digitalization* en anglais).

L'**espace numérique** désigne les réseaux constitués d'appareils qui échangent des données. Le plus utilisé d'entre eux, et le plus mondialisé, est sans conteste Internet. Actuellement, quelque 50 milliards de terminaux sont connectés à Internet, lequel est utilisé activement par 54 % de la population mondiale d'après l'ONU.⁵ Mais l'espace numérique ne se limite pas à ces réseaux et ces appareils, il englobe aussi les acteurs ainsi que différents protocoles et interactions. Il doit donc être considéré comme un espace à part entière, à l'instar du sol, des eaux et de l'air, mais également comme une nouvelle dimension qui s'étend au-delà des frontières nationales et qui, à l'image de l'univers, se trouve depuis peu à la portée de l'humanité.

⁵ Plan d'action du secrétaire général des Nations Unies, p. 5.

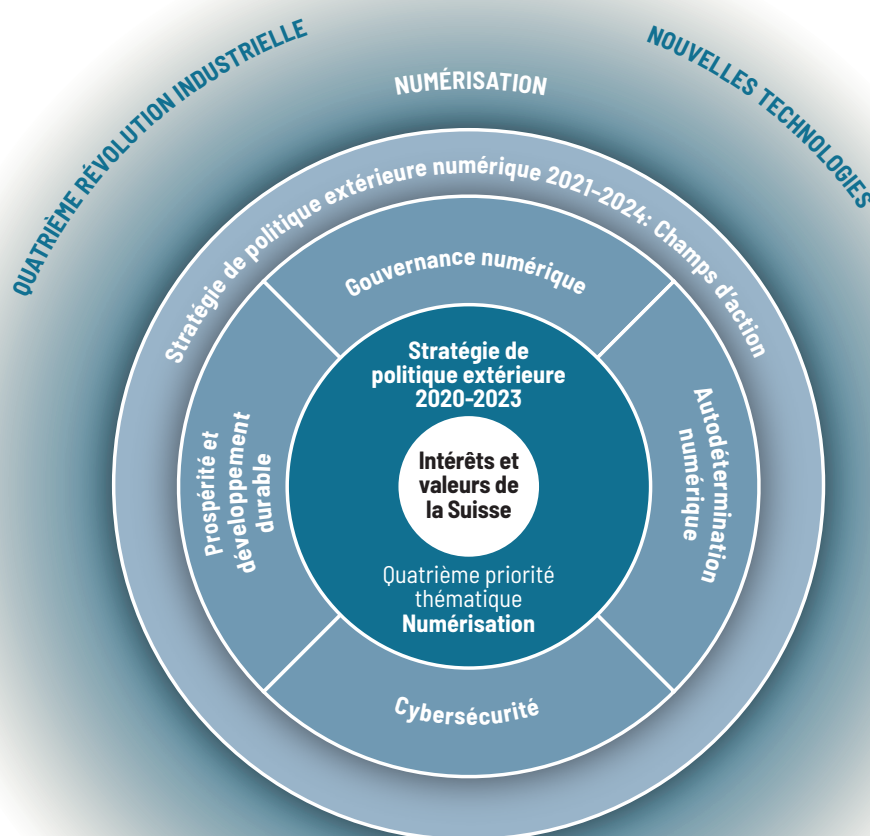


Figure 2 : Les concepts et les quatre champs d'action de la politique extérieure numérique (source: DFAE).

Dans cet espace numérique nouvellement formé, la Suisse a des intérêts et des valeurs à défendre, qui font l'objet de la **politique numérique**, et plus spécifiquement de la **politique extérieure numérique**. Il s'agit là d'un nouveau champ thématique de la politique extérieure suisse, qui concerne tous les domaines politiques dans lesquels la Suisse revendique de jouer un rôle: la protection de sa souveraineté, de son indépendance et de sa sécurité, l'accès de son économie aux marchés internationaux, l'engagement en faveur du développement durable et d'un ordre international juste, la promotion de l'égalité des chances entre les citoyens ainsi que la protection des droits de l'homme. La politique extérieure numérique n'est donc pas une nouvelle donnée, mais plutôt le prolongement d'une politique éprouvée de sauvegarde des intérêts et de promotion des valeurs dans un espace d'un nouveau genre.

La promotion de la **gouvernance numérique** revêt un caractère central et constitue un domaine important de la politique extérieure numérique. Son objet est de faire respecter, et au besoin d'instaurer des règles communes dans l'espace numérique, ainsi que d'affirmer la primauté des institutions et des mécanismes de coopération.

La **cybersécurité** constitue un domaine tout aussi important de la politique extérieure numérique. Elle touche tous les aspects sécuritaires relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication. Cela couvre toutes les technologies de l'information liées à Internet et autres réseaux similaires, y compris les moyens de communication, les applications, les processus et le traitement des informations reposant sur ces réseaux. La coopération internationale entre acteurs étatiques et non étatiques dans le domaine de la cybersécurité doit permettre non seulement d'obtenir et de protéger un espace numérique ouvert, libre et sûr, mais également de réduire les risques de cyberattaques entre États. À l'échelle internationale, le terme «**cyber**» est donc généralement utilisé en rapport avec des questions de sécurité et d'instauration de la confiance, tandis que le terme «**numérique**» englobe un champ sémantique plus large, couvrant des aspects sociaux, économiques et politiques.

Somme toute, la numérisation n'est que l'un des aspects d'une mutation plus profonde. La numérisation 2.0, basée sur de nouvelles technologies de l'information et des notions telles que l'internet des objets, les données massives (*big data*), la chaîne de blocs (*blockchain*), l'informatique quantique (*quantum computing*) et l'informatique en nuage (*cloud computing*), est aujourd'hui déjà rattrapée par des innovations tout aussi majeures dans le domaine des biotechnologies et du génie génétique. Il s'agit de la **quatrième révolution industrielle**, portée par la convergence entre les technologies numériques, biologiques et physiques. Le potentiel de transformation que recèle chacun de ces domaines technologiques est multiplié par la convergence et l'interaction entre eux.

Même si elle se limite à la numérisation, la présente stratégie prend aussi en compte les interfaces avec d'autres domaines des nouvelles technologies. La **diplomatie scientifique** joue à ce titre un rôle majeur. Les interactions entre science, technologies et politique extérieure font en effet apparaître de nouveaux thèmes et de nouveaux champs d'action. La diplomatie scientifique est indispensable pour organiser la transition numérique. La politique extérieure doit d'appuyer sur l'expertise et le savoir scientifiques (*science in diplomacy*) et, là où cela s'avère pertinent, contribuer au développement de la coopération scientifique entre les pays (*diplomacy for science*). Parallèlement, la collaboration scientifique peut se révéler particulièrement utile sur le plan politique quand les voies diplomatiques usuelles font défaut ou sont insuffisantes, et contribuer à établir la confiance et à faciliter la coopération (*science for diplomacy*).⁶ Politique extérieure numérique et diplomatie scientifique sont donc étroitement liées, notamment dans un cadre multilatéral.

6 Voir également la stratégie internationale 2018 de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

2 La politique extérieure numérique suisse

2.1 Intérêts et valeurs

La politique extérieure suisse veille à la sauvegarde des intérêts et des valeurs de la Suisse comme définis aux art. 2, 54 et 101 de la Constitution fédérale. Ceux-ci ne sont en rien modifiés par l'émergence de nouvelles technologies ni par les progrès de la numérisation.

La politique extérieure suisse ne peut limiter son action au monde physique. Les intérêts et les valeurs de la Suisse existent également dans l'espace numérique. La politique extérieure numérique est l'instrument qui permet à cette dernière de défendre ses intérêts au sein de l'espace numérique et d'y promouvoir ses valeurs.

La stratégie de politique extérieure 2020–2023 définit les bases de la politique extérieure numérique et défend la vision d'un espace numérique libre, ouvert et sûr. Elle prend appui sur le droit international public et place les personnes et leurs besoins au cœur des préoccupations.⁷ Concrètement, il s'agit de développer la politique extérieure numérique ainsi que de mieux positionner la Suisse en matière de gouvernance numérique et la Genève internationale comme lieu d'accueil privilégié des débats sur la numérisation et les nouvelles technologies. La présente stratégie s'appuie sur la stratégie de politique extérieure 2020–2023 et développe ses dispositions dans le domaine de la politique extérieure numérique.

7 Cf. annexe 3.

2.2 Les atouts de la Suisse

La neutralité de la Suisse et sa politique des bons offices lui permettent de susciter la confiance, ce qui ne peut que faciliter son positionnement comme médiatrice dans un environnement difficile et cloisonné ainsi que dans l'espace numérique. La géopolitique numérique et la tendance à la constitution de blocs font naître un besoin accru en termes de médiation. La Suisse peut se prévaloir de plusieurs succès de taille dans ce domaine et son engagement n'est plus à démontrer. Au cours des dernières décennies, elle a, à plusieurs reprises, été à l'origine d'initiatives décisives dans les négociations internationales, comme lors de l'organisation en 2003 à Genève du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), ou plus tard, lors de la réforme de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*, ICANN). Jusqu'en 2016, cette dernière était directement placée sous la tutelle du gouvernement américain, ce qui a provoqué de violentes controverses politiques pendant une vingtaine d'années. Les négociations pour passer à une direction multipartite de l'ICANN ont abouti sous la présidence suisse du Comité consultatif gouvernemental. Le Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL), mandaté par l'Assemblée générale de l'ONU pour examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en est un autre exemple. La Suisse préside ce groupe qui réalise un important travail à l'échelle mondiale pour le compte de l'ONU. La Suisse est également présente pour la deuxième fois au sein du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) pour favoriser

le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Plus de 70 États avaient proposé la candidature d'un de leurs ressortissants pour ce groupe qui compte 25 membres. Ces exemples montrent que la Suisse est reconnue et appréciée pour sa détermination à résoudre les problèmes, sa crédibilité et sa compétence.

La Suisse bénéficie d'un autre atout, à savoir son rôle d'État hôte. La Genève internationale joue le rôle de plateforme opérationnelle au service de l'Agenda 2030 et des 17 objectifs mondiaux de développement durable, ce qui lui fournit diverses opportunités. Le pays est à la pointe des nouvelles technologies grâce à ses écoles polytechniques et à ses instituts de recherche. Des entreprises de technologie innovantes, leaders dans leur secteur, ont leur siège en Suisse, où le tissu des PME est diversifié, précisément dans le domaine des services numériques. Dans l'ensemble, la place financière et économique suisse a jusqu'à présent relevé avec succès les défis de la numérisation. Par ailleurs, d'importantes organisations internationales et organisations non gouvernementales qui interviennent dans les discussions sur la transition numérique sont implantées sur le territoire. La présence en Suisse de tous ces acteurs place le pays dans une position idéale pour accueillir les débats sur les questions numériques.⁸

8 Cf. annexe 5.

3 Contexte international

La révolution numérique suscite une pluralité d'enjeux au niveau international:

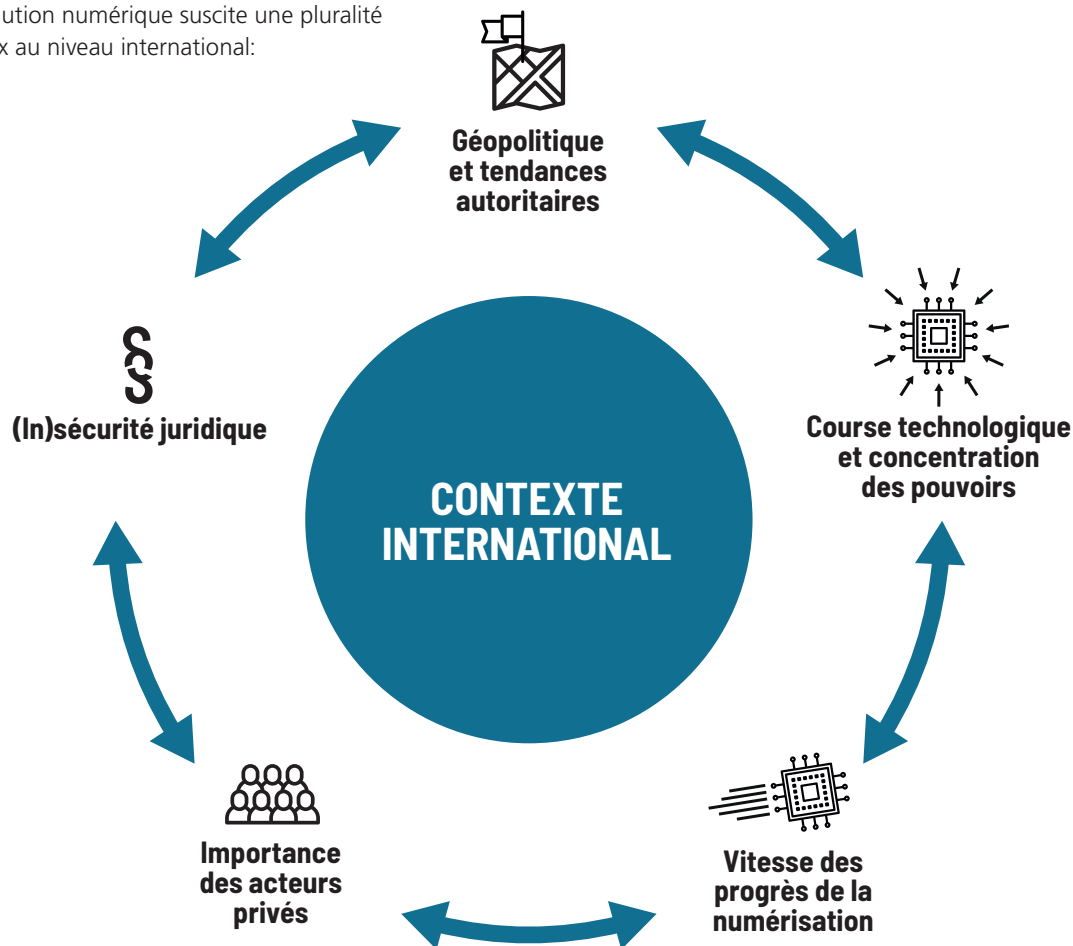


Figure 3 : Le contexte international (source: DFAE).

Géopolitique et tendances autoritaires

Les basculements géopolitiques continus à l'échelle mondiale ont abouti à une fragmentation croissante des rapports de force. Le regain d'importance de la géopolitique se manifeste aussi dans l'espace numérique, entraînant un risque accru de cloisonnement des réseaux par exemple, qui affaiblirait le caractère ouvert et universel d'Internet. Les tendances à la démondialisation qui ont émergé entre autres avec la pandémie de COVID-19 ouvrent par ailleurs la voie à une régionalisation prenant la forme de stratégies concurrentes en matière d'économie, de développement et d'organisation sociale. Le modèle démocratique libéral demeure performant, mais il est soumis à rude épreuve. Les tendances et les régimes autoritaires, pour qui développement et prospérité ne vont pas de pair avec respect des libertés individuelles ou pluralisme politique et social, progressent dans de nombreuses

régions du monde. Les abus liés aux technologies numériques sont de plus en plus nombreux, visant notamment, dans plusieurs pays, à maintenir les gouvernements au pouvoir. Devant cette polarisation du monde se dessine la voie choisie par l'Europe : profiter du potentiel économique et social de la numérisation tout en préservant au mieux les droits individuels des citoyens.

Course technologique et concentration des pouvoirs

Certains signes font état d'une compétition technologique, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.⁹ pour laquelle les données constituent une ressource stratégique, la matière première essentielle de l'économie numérique. En recoupant les données, il est en effet possible d'augmenter la rapidité et l'exactitude des prédictions; elles ont donc une importance clé et sont à même de modifier l'équilibre des pouvoirs. Par ailleurs, la concentration croissante des données entre les mains d'un petit nombre de pays et d'entreprises génère de nouvelles dépendances économiques et politiques. L'égalité en termes de vitesse et d'accès au réseau est donc déterminante (neutralité du réseau).

Vitesse des progrès de la numérisation

La numérisation avance à pas de géant, comme aucun autre processus ne l'avait fait avant elle dans l'histoire de l'humanité. Si la radio et la télévision ont eu besoin respectivement de 38 et 13 ans pour atteindre les 50 millions d'utilisateurs, il n'aura fallu que quatre ans à Internet. En une décennie, le smartphone a eu un impact de taille. De nos jours, les innovations technologiques sont disponibles dans le monde entier au même moment ou presque, ce qui n'était pas le cas autrefois. L'évolution des technologies liées à l'informatique en nuage, à l'apprentissage automatique et à l'automatisation a atteint une vitesse foudroyante et il faut s'attendre à d'autres bouleversements, parfois perturbants. Selon les experts, la quatrième révolution industrielle devrait dépasser en vitesse et en ampleur les révolutions précédentes, et avoir des retombées sans précédent sur les systèmes économiques, politiques et sociaux.

Importance des acteurs privés

La marchandisation d'Internet a eu pour effet d'accroître l'influence des acteurs du secteur privé. Souvent, les entreprises privées ne se contentent plus de fabriquer et de livrer les composants techniques, elles fournissent également les services de télécommunication. La fourniture de certains services numériques s'est trouvée concentrée entre les mains des grands groupes d'origine américaine qui dominent le marché et imposent leurs standards, et de leurs concurrents asiatiques. Ces groupes sont en mesure d'influencer le quotidien de milliards d'utilisateurs par leurs seules conditions générales de vente. Les systèmes politiques des différents États ne sont à eux seuls pas en mesure de suivre la cadence de telles évolutions. Il est donc crucial d'intégrer le secteur privé, la société civile ainsi que les secteurs techniques et les milieux académiques dans toutes les questions relatives à la gouvernance et à la politique à mener.

(In)sécurité juridique

Si la réglementation de l'espace numérique progresse dans divers pays et, dans certains cas, au niveau régional, le cadre réglementaire international reste lacunaire. Il existe bien des réglementations multilatérales, adoptées dans leur majeure partie avant la numérisation et s'appliquant généralement aussi à l'espace numérique. Cependant, on observe souvent des incertitudes ou des désaccords concernant leur application concrète, leur interprétation pouvant considérablement varier dans les cas d'espèce. De nombreux processus sont aujourd'hui en cours: divers acteurs élaborent des règles et des normes visant spécifiquement l'espace numérique, ce qui entraîne un chevauchement d'anciens et de nouveaux instruments plus ou moins contraignants et dont les champs d'application divergent. Ce phénomène peut ouvrir la voie à une certaine insécurité juridique et à des mesures discriminatoires, faisant obstacle aux investissements et à l'innovation. À cela s'ajoutent des incertitudes quant aux responsabilités prévalant dans l'espace numérique. Les États forts confortent de plus en plus leurs positions par des traités bilatéraux, lorsque ce ne sont pas des décisions unilatérales, et les organisations internationales ne sont souvent pas en mesure de sanctionner les infractions à l'encontre du droit international. Les conflits de droit et les litiges entre États devraient donc augmenter à l'avenir.

9 Cf. La Suisse dans le monde en 2028: rapport du groupe de travail «[Vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028](#)», 2 juillet 2019.

4 Champs d'action

Plusieurs champs d'action se dessinent pour la politique extérieure numérique suisse au vu du contexte international ainsi que des intérêts et des valeurs que la Suisse entend défendre dans l'espace numérique. La mise en œuvre de la politique extérieure numérique requiert à la fois l'engagement de tous les départements et une collaboration accrue entre eux. L'objectif est de mettre en relation les considérations politiques et les arguments techniques, de minimiser les risques

tout en saisissant les opportunités, de renforcer les atouts du pays ainsi que de poursuivre des initiatives de politique extérieure de manière ciblée. Dans ce domaine, la cohérence est cruciale, comme le souligne la stratégie de politique extérieure 2020–2023.

Pour l'actuelle législature, la politique extérieure numérique de la Suisse compte quatre champs d'action prioritaires:

4.1 Gouvernance numérique

En raison de sa nature même, un phénomène mondial comme la numérisation doit s'inscrire dans un cadre réglementaire international composé d'instruments juridiquement contraignants et non contraignants. Au titre des éléments ayant force de loi, on peut citer les traités internationaux et le droit international coutumier; les instruments non contraignants englobent notamment le droit souple, les bonnes pratiques, les standards techniques ou encore les indices de référence.

Disposant d'un solide réseau international, mais d'un poids restreint au niveau des rapports de force, la Suisse est tributaire du droit international public. Pour défendre ses intérêts en matière de commerce extérieur notamment, elle a besoin d'un espace numérique où règnent sécurité juridique et égalité de traitement, afin de permettre le jeu de la libre concurrence.¹⁰ Le fait que le droit international public doive régir l'espace numérique, comme il régit le commerce, la sécurité internationale ou la protection des droits de l'homme, fait consensus au niveau mondial. Le cadre réglementaire international n'a donc pas besoin d'être complètement recréé: les normes existantes doivent plutôt être concrétisées, coordonnées et développées plus avant. À cet égard, les structures de gouvernance internationales sont essentielles pour permettre à tous les acteurs clés de participer à l'élaboration du cadre réglementaire international et à celle des mécanismes de coopération.

Le Conseil fédéral souhaite également exprimer son scepticisme quant à l'idée de créer un dispositif juridique mondial destiné à réglementer l'espace numérique, comme le suggère le postulat. Au vu des tensions internationales actuelles, il est

peu vraisemblable qu'un traité contraignant sur la cybersécurité voie le jour dans un avenir proche. Par ailleurs, les pays occidentaux redoutent qu'un nouvel instrument international puisse affaiblir le principe selon lequel le droit international en vigueur s'applique dans son intégralité à l'espace numérique. C'est la raison pour laquelle l'idée d'une Convention de Genève du numérique n'a jusqu'à présent reçu aucun vrai soutien, que ce soit de la part des gouvernements, des milieux économiques et scientifiques, ou de la société civile.

L'adaptation du cadre réglementaire et des normes se heurte à plusieurs difficultés. Ces dernières années, on observe de plus en plus une polarisation de la communauté internationale: il existe des divergences d'opinion entre les pays qui préconisent un modèle d'espace numérique centralisé et dirigé par l'État et ceux qui préconisent un modèle décentralisé. De nombreuses questions sont discutées dans le cadre de différents forums, en totale déconnexion avec les autres thématiques. Les thèmes émergents permettant de se positionner politiquement, tels que celui de l'intelligence artificielle, font souvent l'objet de processus ad hoc visant à élaborer des règles sans souci d'harmonisation. La légitimité de ces processus est parfois contestable et le danger de voir émerger des normes contradictoires est grand.¹¹ Les acteurs sont à même de choisir les processus et les solutions qui les avantagent (phénomène de la course au plus offrant), ce qui augmente encore les risques de fragmentation. La Suisse prône l'instauration de processus et de structures permettant au plus grand nombre de pays possible de faire entendre leur voix. C'est le seul moyen d'aboutir à des solutions équitables, légitimes et suscitant une acceptation durable.

¹⁰ Dans le domaine du commerce international et du droit commercial, la Suisse travaille dans divers forums au développement du cadre juridique pour répondre aux défis de la numérisation. Cf. « Numérisation et commerce extérieur », chapitre introductif du rapport sur la politique économique extérieure 2019, adopté par le Conseil fédéral le 15 janvier 2020, RS 20.008.

¹¹ En 2020, l'ONU a recensé 160 principes éthiques différents concernant l'IA, définis par des organisations et des pays du monde entier.

Domaines thématiques

1. Une régulation modérée

Il convient, dans la mesure du possible, non pas de créer de nouvelles règles de droit, mais d'appliquer celles qui existent déjà à l'espace numérique. La Suisse ne soutiendra aucun nouveau texte ni aucune disposition complémentaire si la réglementation internationale résout déjà la question, d'une part pour empêcher l'apparition d'une réglementation inutile ou excessive, d'autre part pour éviter d'affaiblir la validité du droit international public. Une norme s'applique aussi longtemps qu'elle est en vigueur et qu'elle n'est ni modifiée, ni complétée. Pour concrétiser l'application pratique du droit international en vigueur, la Suisse intervient dans ces processus comme une force constructive, faisant sien le principe de la neutralité de la technologie: l'accent est mis sur la réglementation du comportement des acteurs et non sur la technologie elle-même. La Suisse se mobilise en faveur d'une approche modérée, qui soutient le développement des nouvelles technologies et, sans les entraver, minimise les risques qui en découlent.

2. Développement des capacités

La Suisse soutient le renforcement des capacités des pays en développement dans les domaines des technologies numériques et de la cybersécurité. En effet, pour que leurs ressortissants ainsi que les personnes étrangères résidant sur leur territoire puissent profiter des avantages apportés par la numérisation, les États doivent être en mesure de faire appliquer les règles et les normes élaborées. À cette fin, ils doivent être capables de mettre en place des stratégies et des politiques, et disposer d'une expertise technique spécifique. À cet égard, la Suisse travaille en étroite collaboration avec des partenaires multilatéraux tels que les banques de développement.

3. La Genève internationale

Conformément à la stratégie de politique extérieure 2020–2023, le Conseil fédéral entend positionner la Suisse, et notamment la Genève internationale, comme pôle mondial des débats sur la numérisation et les nouvelles technologies. Il appelle donc à établir à Genève les instances institutionnelles de la future gouvernance numérique, et à renforcer les institutions existantes comme le secrétariat du Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet (FGI). Par l'intermédiaire du CERN, la Genève internationale a déjà joué un rôle majeur dans le développement d'Internet. Avec la *Geneva Internet Platform* (GIP), les différents acteurs disposent d'un organisme leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur les questions numériques, ce qui favorise l'efficacité des discussions. Le plan d'action du secrétaire général des Nations Unies prévoit d'ailleurs de renforcer la position de la GIP. Il est également question de privilégier une approche multipartite afin que la gouvernance numérique intègre non seulement les gouvernements, mais aussi les entreprises, le monde scientifique, la société civile et des experts techniques. La Genève internationale possède déjà un «écosystème» connectant les acteurs de plusieurs domaines thématiques et elle bénéficie à ce propos d'un positionnement favorable. Il convient de mieux tirer avantage de cet atout.¹²

4. Diplomatie scientifique

L'importance des échanges entre les acteurs qui définissent les règles et ceux qui développent les technologies va croissant. Néanmoins, le développement historique des procédures et des structures fait que ces derniers sont encore trop peu présents, surtout dans les forums de la gouvernance internationale. Avec la création de la fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* (GESDA), le Conseil fédéral a pour dessein de faciliter les échanges entre les experts scientifiques et les diplomates sur les enjeux sociaux des nouvelles technologies, notamment dans le domaine de la numérisation. En outre, le DFAE soutient des initiatives comme le projet *Geneva Science-Policy Interface* (GSPI) hébergé par l'Université de Genève, qui encourage les interactions entre les hautes écoles et les acteurs internationaux.

12 Cf. annexe 5.

4.2 Prospérité et développement durable

La numérisation ouvre de nouvelles perspectives, en particulier pour des pays comme la Suisse, tournés vers l'exportation, pauvres en matières premières et dépendants de l'innovation. La Suisse en tant que pôle économique et de recherche doit maintenir sa place privilégiée aux côtés des autres acteurs les plus compétitifs au monde. Pour l'économie suisse, fortement développée et mondialisée, la numérisation est porteuse d'opportunités sur les marchés étrangers également, et ouvre dans le même temps l'accès à des services numériques de qualité. Les chaînes de valeur mondiales, dans lesquelles l'économie suisse est particulièrement bien intégrée, sont de plus en plus numérisées. L'existence de règles internationales uniformes sur les échanges de données transfrontaliers joue un rôle central, notamment pour garantir le bon fonctionnement de ces chaînes de valeur et limiter au maximum les discriminations au niveau des échanges de biens et de services. Un niveau élevé de protection des données personnelles, la protection de la propriété intellectuelle ainsi que la protection des entreprises et des infrastructures contre les cyberattaques et l'espionnage industriel sont tout aussi déterminants. L'objectif est de parvenir à des normes dans les domaines de la protection et de la sécurité des données qui soient aussi efficaces que possible au niveau mondial.

Les approches régionales visant à réguler l'espace numérique, notamment au niveau européen, jouent également un rôle important pour la Suisse : celle-ci a tout intérêt à éviter que des normes divergentes ne créent des obstacles aux échanges. Le trafic de données, mais aussi l'accès aux données massives, sont de plus en plus indispensables pour la recherche et l'innovation. La création de structures transparentes pour l'utilisation et le transfert des données est donc essentielle pour stimuler l'innovation et augmenter la création de valeur.

L'échange rapide des informations et des données permet l'émergence d'innovations scientifiques, économiques et sociales pouvant être appliquées dans plusieurs domaines. Il contribue aussi de manière prépondérante à la mise en œuvre universelle de l'Agenda 2030 ainsi qu'à l'évaluation des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable. La réalisation de ces objectifs dépend notamment de l'existence d'un réseau numérique couvrant une large zone géographique, comptant le plus grand nombre d'utilisateurs possible et permettant un accès équitable aux données, matière première indispensable de l'innovation numérique. Les flux transfrontaliers de données doivent pouvoir être garantis et ne pas être entravés.

La numérisation étant à même de provoquer de profonds changements dans la politique économique et sociale, elle constitue l'une des priorités inscrites dans la stratégie de coopération internationale 2021–2024. Les technologies numériques sont en effet doublement pertinentes pour les pays en développement.

Il s'agit d'une part de mettre les moyens numériques au service des projets et des programmes de la coopération internationale afin d'atteindre les objectifs de développement de manière plus

rapide, plus efficace et avec de meilleurs résultats. Les données et les applications numériques favorisent dans le monde entier les innovations pertinentes pour le développement et d'aide humanitaire. Ce concept place les populations et leurs besoins au centre des préoccupations, afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie de coopération internationale 2021–2024, en accord avec l'Agenda 2030 pour le développement durable. Au DFAE, l'expression *tech4good* fait référence aux actions cherchant à mobiliser le potentiel des nouvelles technologies pour lutter contre la pauvreté.

D'autre part, il s'agit d'accompagner la numérisation des pays partenaires afin qu'ils soient en mesure de faire profiter l'ensemble de la population résidente des avantages de la révolution numérique aux niveaux économique, social et administratif. Mais cette ambition soulève plusieurs défis. Le bond technologique résultant de la numérisation peut provoquer une rupture et représenter un risque, surtout pour les activités de routine de plus en plus susceptibles d'être automatisées et, au final pour les places de travail concernées. Dans le même temps, le changement ouvre aussi de nouvelles opportunités en termes d'emploi. De plus, des facteurs comme l'absence d'accès à Internet, à l'information et aux technologies, des coûts élevés ou le manque de compétences pour utiliser les nouvelles applications peuvent empêcher un grand nombre de personnes dans les pays en développement de profiter du potentiel affiché par les nouvelles technologies. D'après l'ONU, seuls 19 % de la population des pays les moins développés ont actuellement accès à Internet, contre 87 % dans les pays développés.¹³ Le coût élevé des télécommunications, fixes ou mobiles, demeure le principal obstacle. L'ONU lance donc un appel à une collaboration plus étroite avec les investisseurs.

Enfin, les compétences des personnes doivent être renforcées sur place, dans le cadre de la coopération internationale, pour leur permettre d'exploiter les avancées numériques susceptibles de servir le développement du pays. L'accès inégal à Internet est susceptible d'engendrer des inégalités sociales et économiques à l'intérieur des pays et entre eux (phénomène du fossé numérique), lesquelles peuvent nuire à leur développement. Un écart se creuse aussi entre les sexes, en particulier dans les pays les moins développés, où les femmes sont moins nombreuses que les hommes à utiliser Internet (43 % d'écart)¹⁴, mais aussi dans les pays à revenu moyen.

La Suisse œuvre en outre au sein de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'OCDE ainsi que des banques de développement régionales pour que les opportunités offertes par les nouvelles technologies soient mises à profit. Elle bénéficie par ailleurs de l'échange de connaissances avec ces organisations dans le domaine de la numérisation.

¹³ Plan d'action du secrétaire général des Nations Unies, p. 6.

¹⁴ Plan d'action du secrétaire général des Nations Unies, p. 11 et [OHCHR HRBDT Submission](#).

Si les changements technologiques recèlent un potentiel non négligeable pour le secteur du développement, ils ont aussi de tout temps eu un impact significatif sur l'environnement. Cette constatation vaut aussi pour la numérisation. Outre les risques liés à l'augmentation de la consommation de ressources ou d'énergie, la numérisation présente également des opportunités d'un nouveau genre en matière de surveillance environnementale, de distribution des ressources ou de développement économique durable.

Domaines thématiques

1. Flux de données transfrontalier et commerce numérique

La réglementation de l'économie numérique se développe rapidement et de manière inégale, tant au niveau national qu'au niveau régional ; l'élaboration de normes minimales communes devient donc essentielle afin de créer des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché. Dans le cadre d'une initiative plurilatérale, la Suisse prend ainsi une part active aux négociations qui ont démarré en mai 2019 pour expliciter et compléter les règles de l'OMC afférentes au commerce numérique. L'objectif de ces négociations est de promouvoir le commerce numérique en évitant les obstacles inutiles au commerce et tout protectionnisme injustifié, mais aussi de définir des principes fondamentaux communs pour élaborer les réglementations nationales. En outre, la Suisse a œuvré en faveur de la modernisation de la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données.

2. Espaces de données fiables

Pour développer des applications innovantes et renforcer sa place dans le monde de la recherche, la Suisse est tributaire de l'accès à des données de haute qualité. Or une grande partie de ces données sont aujourd'hui détenues par un trop petit nombre de protagonistes, ce qui entrave les capacités d'innovation et le jeu de la libre concurrence. La Suisse entend donc prendre part à la création d'espaces de données fiables et décentralisés à l'échelle internationale. Son objectif est de participer à la conception de modèles innovants, de générer des données et des espaces de données de haute qualité et d'en assurer l'accès aux acteurs de Suisse (cf. aussi le champ d'action « autodétermination numérique »).

3. Technologies financières (fintech)

Les technologies financières et les monnaies numériques recèlent un potentiel immense pour la place financière et économique suisse. Elles seront de plus en plus utilisées dans la coopération internationale, mais pas seulement : elles permettront d'augmenter la compétitivité de la place financière suisse et de renforcer le rôle de cette dernière dans le système économique mondial. Elles peuvent aussi favoriser la participation de parts plus importantes de la population au système bancaire et contribuer à la réduction du secteur informel. À l'avenir, il devrait être possible de mettre en place des services peu coûteux sur la base de

la chaîne de blocs ou de la technologie des registres distribués, qui permettront aux travailleurs et travailleuses migrants d'envoyer plus facilement de l'argent à leur famille à l'étranger. Les technologies et services financiers innovants facilitent également l'accès des PME à des financements. En outre, de nouveaux modèles de financement peuvent renforcer la compétitivité des PME et des start-up. La Suisse entend mobiliser son expertise pour exploiter le potentiel de ces technologies tout en minimisant les risques. Enfin, la taxation du numérique est un thème important au sein de l'OCDE, et la Suisse participe activement aux travaux qui y sont menés en la matière. Elle cherche à faire en sorte que l'imposition continue d'être opérée à l'endroit où la valeur ajoutée est générée.

4. Utilisation de technologies innovantes en faveur du développement durable / Tech4good

La Suisse utilise des applications numériques pour promouvoir la prospérité et le développement durable. Elle utilise les technologies numériques en faveur du financement durable et renforce sa position de leader à cet égard. Dans le domaine de la CI, les possibilités d'application sont multiples : ainsi, grâce aux solutions fintech, les petites exploitations agricoles peuvent utiliser leur téléphone portable pour transférer de l'argent, même depuis des régions reculées. Les applications numériques peuvent améliorer la participation politique et rendre l'administration publique plus efficace, plus transparente et plus accessible. Les processus de numérisation peuvent permettre aux PME des pays en développement d'être mieux intégrées dans les chaînes de valeur et les systèmes commerciaux internationaux. Grâce aux données recueillies par satellite ou par drone, il est plus facile de prédire les catastrophes naturelles et de chiffrer les assurances contre les pertes de récoltes. Les données massives peuvent être mises au service de la promotion de la paix en identifiant à l'avance les situations de conflit, sans compter que la numérisation rend l'aide humanitaire plus rapide et plus efficace, et permet de sauver des vies et de soulager les souffrances. En temps de crise, les technologies numériques permettent par ailleurs d'identifier et de répondre aux besoins des personnes plus rapidement et plus précisément. Elles facilitent aussi la recherche des personnes portées disparues. La Suisse entend renforcer encore son profil en matière de coopération internationale en proposant des solutions de stockage de données plus sûres et en défendant l'initiative *Humanitarian Data and Trust Initiative* pour un traitement responsable des données humanitaires.

5. Disponibilité et compatibilité des données

La Suisse plaide en faveur d'une étroite collaboration entre les secteurs privé et public dans le but d'uniformiser les jeux de données et les interfaces, et de les rendre plus accessibles. Elle exige également que les données soient fiables, compatibles et comparables. Des informations précises et en temps réel sont essentielles pour définir une politique internationale efficace et objective dans tous les domaines, y compris dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et de l'aide humanitaire.

4.3 Cybersécurité

Le cyberespionnage, les attaques contre des infrastructures critiques, la cybercriminalité, la désinformation et la propagande ne cessent d'augmenter dans l'espace numérique. En 2018, les cyberattaques ont ainsi occasionné des dommages estimés à plus de 45 milliards de dollars à l'échelle mondiale.¹⁵ De plus en plus dépendants des systèmes numériques, la société, l'économie et les individus sont aussi de plus en plus vulnérables. Une telle évolution représente un risque supplémentaire pour la sécurité de la Suisse, au niveau des citoyens et des citoyennes, des institutions et de leurs services, voire des entreprises et organisations implantées dans le pays. Cette vulnérabilité affaiblit en outre la confiance dans les réseaux: les États cherchent à s'octroyer toujours davantage de droits de contrôle sur un système pourtant conçu pour être global, réduisant ainsi son ouverture initiale.

De plus en plus, l'espace numérique prend des allures de terrain d'opérations militaires. La mise en réseau à l'échelle mondiale, la complexité et l'anonymat qui caractérisent Internet ainsi que l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs accentuent en outre le risque d'activités criminelles. Les pays fortement innovants tels que la Suisse sont encore plus menacés par ces activités, comme du reste par l'espionnage économique. Enfin, les cyberactivités des services secrets, elles aussi en progression, comportent un risque de prise d'influence sur les processus politiques. L'éventualité de ces attaques peut à elle seule affaiblir la confiance dans les réseaux et, par conséquent, dans les structures politiques et économiques d'un pays. L'augmentation des tensions géopolitiques renforce encore ces tendances.

Pour les pays comme la Suisse, il ne saurait être question de s'isoler du réseau mondial, ne serait-ce que pour des raisons de taille et de compétitivité. La cybersécurité concerne donc la Suisse à deux niveaux: d'une part au niveau de la sécurité des citoyens et citoyennes en Suisse et à l'étranger, des institutions, des entreprises et des organisations, sur le plan physique et sur le plan des données, d'autre part au niveau de l'accès à un Internet aussi ouvert, libre et sûr que possible. La stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques contient des mesures de prévention, de gestion des incidents, d'amélioration de la résilience face aux risques cybernétiques et de renforcement de la coopération internationale.

¹⁵ [Rapport sur les tendances en matière d'incidents cybernétiques et de violations de sécurité 2018](#)

Domaines thématiques

1. Concrétisation de normes de droit international

La Suisse veut renforcer la cybersécurité en défendant la mise en place concrète de normes de droit international. En 2015 le GEG a élaboré onze normes volontaires pour une conduite responsable des États dans l'espace numérique. Ces normes viennent compléter le droit international existant. La Suisse défend la pleine reconnaissance, le respect et l'application du droit international dans l'espace numérique. Elle s'emploie à préciser l'application de ces règles au niveau national et en concertation avec d'autres pays. Le droit international humanitaire doit lui aussi s'y appliquer. Par sa longue tradition humanitaire, la Suisse est en bonne place pour défendre de manière crédible la mise en place concrète des règles applicables à l'espace numérique. Elle cherche notamment à resserrer sa collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour protéger les personnes civiles dans l'espace numérique pendant des conflits armés.

2. Intégration des acteurs privés

À l'échelle mondiale, il n'existe pas de consensus sur des normes impératives de conduite et des responsabilités dans l'espace numérique, ce qui porte préjudice à la cybersécurité. Les États ne peuvent pas garantir à eux seuls la sécurité, la liberté et la stabilité de l'espace numérique, d'autant que les acteurs de l'économie privée jouent un rôle décisif dans ce domaine avec leurs produits et leurs services. C'est pourquoi la Suisse défend, sur ce point aussi, l'approche multipartite. Début 2018, elle a ainsi lancé le Dialogue de Genève sur le comportement responsable dans le cyberspace, et s'efforce à présent d'instaurer à l'échelle mondiale un dialogue largement diversifié entre les entreprises, dont l'objectif est de définir des bonnes pratiques et des bonnes conduites entre autres dans le domaine de la résilience des produits. Dans la mesure où il n'existait jusqu'à présent aucun dialogue d'une telle envergure, la Suisse comble ainsi une lacune importante.

3. Mesures de confiance

Les mesures destinées à instaurer la confiance ont pour but de promouvoir la transparence et la coopération entre États afin d'éviter les malentendus susceptibles de se produire dans l'espace numérique, avec les escalades qui peuvent en résulter. Ceci concerne par exemple les échanges d'informations sur des cyberopérations en cours ou à venir. La neutralité de la Suisse et sa longue tradition d'accueil de négociations de paix lui permettent de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de mesures destinées à instaurer la confiance dans l'espace numérique. Afin d'encourager l'application des mesures existantes, elle s'appuie sur son expérience au niveau régional, par exemple au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le catalogue de mesures qui y a été élaboré a été en grande partie influencé par la Suisse et approuvé par les 57 États participants.

4. Bons offices

La Suisse a d'importantes cartes à jouer dans le domaine des bons offices. N'étant membre ni de l'OTAN, ni de l'UE, elle peut faire valoir dans le monde virtuel l'expérience et la crédibilité qu'elle a acquises dans le monde réel. Pour ce faire, elle doit renforcer et développer les compétences *ad hoc* et la Genève internationale joue à cet égard un rôle important. La géopolitique numérique et la tendance à la constitution de blocs font naître un besoin accru en termes de médiation: quelqu'un doit instaurer un climat de confiance et créer un cadre propice aux discussions sur la cybersécurité. Dans le domaine de la promotion de la paix, la Suisse encourage le développement et l'utilisation responsables des technologies numériques (*peacetech*).

4.4 Autodétermination numérique

La numérisation transforme le vivre ensemble: qu'il s'agisse d'opérations bancaires, de mobilité, d'achats, de formation, de sport ou de contacts sociaux, il n'est plus possible d'imaginer la vie quotidienne sans les applications numériques. Si cette évolution recèle de nombreux aspects positifs, elle entraîne aussi une augmentation de la collecte de données à caractère personnel, qui peuvent être utilisées de multiples manières. Il est souvent difficile de savoir ce qu'il advient au juste de ces données. Quant à la communauté et à la société, elles non plus ne profitent quasiment pas des enseignements ni de la création de valeur économique que l'on pourrait tirer de ces données et des recoupements entre elles.

Les droits de l'homme doivent être tout autant respectés dans le monde numérique que dans le monde physique, peu importe les frontières géographiques. Ces droits individuels protègent notamment la sphère privée et la liberté d'opinion, et comportent donc des dispositions destinées à protéger les personnes de toute utilisation abusive des données numériques. Ils assurent la liberté de la communication dans l'espace numérique, ce qui garantit par exemple la possibilité pour chacun de se forger sa propre opinion avant des élections ou des votations.

Le recours aux technologies numériques révèle avec une acuité particulière les valeurs divergentes des pays et leurs différentes traditions en matière de régulation. Dans de nombreuses régions du monde, un renforcement des tendances autoritaires est observé, avec des gouvernements s'appuyant de plus en plus sur les technologies numériques et restreignant les libertés individuelles fondamentales. Mise en œuvre à grande échelle, la reconnaissance faciale biométrique, par exemple, peut être utilisée à des fins de surveillance ou de contrôle des comportements de la population. À l'inverse, dans d'autres systèmes, l'économie numérique n'est quasiment pas réglementée, ce qui permet à certains acteurs de l'économie privée de collecter, d'exploiter ou de vendre sans restrictions des données à caractère personnel. La concurrence ayant tendance à s'intensifier, ces entreprises n'ont pas grand intérêt à informer les utilisatrices et utilisateurs du sort réservé à leurs données, quels que soient la nationalité ou le lieu de résidence de ces derniers. Tout contrôle sur le traitement subi par les données est restreint ou rendu impossible. De ce fait, les données collectées risquent de plus en plus de faire l'objet, à leur insu, d'une utilisation abusive ou d'une interprétation erronée.

La Suisse défend l'idée que le progrès technologique n'est pas une fin en soi: en premier lieu, il doit être au service des personnes, de leurs droits et libertés, et partant, de leur autodétermination. Par conséquent, chaque individu doit avoir accès aux données collectées à son sujet, être en mesure de comprendre la pertinence et la valeur de ces données, et pouvoir déterminer lui-même l'essentiel de leur utilisation ultérieure. La participation au monde numérique ne doit donc plus aller de pair avec une perte de contrôle sur les données. Pour atteindre cet objectif, il faut de nouvelles structures, décentralisées, permettant à l'individu de piloter activement la transition numérique. Enfin, l'autodétermination dans le traitement des données renforce la confiance dans une société des données durable et permet la création d'espaces de données dignes de confiance.

Domaines thématiques

1. Swiss cloud

De nombreuses organisations sises en Suisse travaillent sur des données particulièrement sensibles, concernant par exemple des personnes vivant dans des zones de conflit, comme par exemple le CICR. En avril 2020, le Conseil fédéral a commandé une étude sur la faisabilité d'un nuage informatique suisse (*swiss cloud*). Un tel nuage pourrait réduire la dépendance vis-à-vis des prestataires internationaux et garantir la sécurité juridique du traitement des données qui y seraient stockées. Ce service, qui correspondrait à la conception suisse du droit, pourrait être utilisé non seulement par les citoyens et citoyennes, les institutions et les entreprises suisses, mais aussi par les organisations internationales établies dans le pays.

2. Protection de la liberté individuelle

La promotion de canaux d'information fiables et la protection des normes sociales sur Internet sont des thèmes majeurs de la coopération internationale. La Suisse défend la liberté des médias et soutient des projets visant à établir des codes de conduite pour les partis politiques en matière d'utilisation des réseaux sociaux, de lutte contre les fausses informations et de manipulation politique. Elle œuvre également pour que l'individu ne soit pas affaibli par des interventions étatiques disproportionnées telles qu'une suspension d'Internet. Au niveau international, la Suisse contribue ainsi à préciser la compréhension des principes fondamentaux de l'état de droit et de la démocratie dans le cadre de la numérisation.

3. Promotion de l'autodétermination numérique

La Suisse s'engage en faveur de l'autodétermination numérique afin de parvenir à un meilleur équilibre entre l'économie, la société et l'individu dans le contexte de la numérisation et de promouvoir une économie des données inclusive. L'objectif est de restaurer la confiance dans le traitement des données, qui doit être fondé sur la responsabilité. Pour y parvenir, il est impératif que les autres pays partagent autant que faire se peut les valeurs de la Suisse, qui sont fondées sur l'état de droit et la démocratie. Dans cette perspective, la Suisse s'efforce de constituer un réseau international et de participer au développement d'espaces de données fiables par-delà les frontières. Un réseau doit également être établi au niveau national. Ces deux réseaux contribueront à élaborer un rapport de faisabilité en matière d'espaces de données dignes de confiance fondés sur le principe de l'autodétermination numérique. Selon la stratégie « Suisse numérique » 2020, ce rapport devrait être rédigé d'ici la fin 2021.

4. Intelligence artificielle (IA)

L'IA représente de grandes opportunités pour la science, l'économie et la culture, mais comporte aussi de nouveaux risques, liés par exemple au manque de transparence des décisions, à leur caractère discriminant, ou à l'impossibilité de définir une responsabilité humaine ultime. À l'heure actuelle, plusieurs projets visent à réfléchir à la future réglementation internationale de l'IA. La Suisse entend plaider pour une régulation modérée, capable à la fois de promouvoir l'IA tout en tenant compte des risques concrets qu'elle présente. En matière d'application militaire de l'IA, la Suisse défend le respect du droit international humanitaire existant.¹⁶

¹⁶ Cf. rapport « Défis de l'intelligence artificielle » présenté en décembre 2019 par le groupe de travail interdépartemental sur l'intelligence artificielle.

5 Opportunités pour la place économique suisse

La gouvernance numérique est transversale et interdisciplinaire. Dans chaque pays, il est impératif que les différents services gouvernementaux collaborent étroitement. En Suisse, cette approche interdépartementale peut se combiner aux instruments de la démocratie directe, qui associent les acteurs de l'économie privée, de la société civile et des milieux techniques et scientifiques, et impliquent finalement l'ensemble des acteurs nationaux dans le processus de décision politique (approche pan-nationale).

Les conditions pour y parvenir sont réunies: grâce au cadre stable et favorable que la Suisse offre aux organisations qui souhaitent s'y implanter, et grâce aux hautes écoles, aux autres instituts de recherche et aux entreprises privées innovantes, la Suisse est à la pointe en matière de développement d'applications et de technologies numériques. En proportion de sa population, elle fait partie des pays comptant le plus de start-up travaillant dans le domaine de l'IA. De nombreuses entreprises d'envergure internationale dont l'activité principale est déjà axée sur la numérisation, ou pour lesquelles cette dernière prend une importance croissante, sont domiciliées en Suisse, que ce soit dans le secteur financier, pharmaceutique ou dans l'industrie mécanique. S'y ajoutent de plus en plus de parcs et de pôles d'innovation concentrant un vivier de start-up, comme la *Crypto Valley* dans le canton de Zoug ou la nouvelle *Trust Valley* dans la région lémanique. Les possibilités de synergies qu'elles offrent font de la place économique suisse un haut lieu de la numérisation.

La Genève internationale joue déjà un rôle important dans la politique numérique mondiale. Plusieurs organisations de poids dans ce domaine sont sises à Genève, pôle opérationnel du système onusien, comme le secrétariat du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (IEC) ou encore le Forum économique mondial (WEF). Mais la numérisation n'affecte pas uniquement ce pôle puisqu'elle concerne aussi d'autres thèmes traditionnels de la Genève internationale, avec des répercussions sur certains axes de travail d'autres organisations internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil des droits de l'homme ou le CICR. En mettant encore plus étroitement en relation ces divers acteurs, il est possible de renforcer la position de la Genève internationale comme pôle majeur des thématiques de la numérisation. Les institutions genevoises profitent d'échanges nourris avec des experts, de

nombreux congrès et conférences et d'un environnement universitaire riche et reconnu. Plus cet écosystème concentre d'expertise, et plus Genève et la Suisse entière deviennent attractives pour d'autres acteurs. Récemment, ce sont la *Libra Association* ainsi que le *Cyber Peace Institute*, soutenu par plusieurs entreprises américaines, qui se sont établis à Genève. À long terme, ces évolutions devraient être favorisées par l'intensification des liens avec les autres pôles technologiques majeurs que sont San Francisco ou Singapour, notamment par le biais du réseau swissnex, reconnu au niveau international.

Afin de promouvoir la Suisse comme pôle de gouvernance, il convient de prendre des mesures d'accompagnement pour développer les infrastructures. C'est ce que le Conseil fédéral a exposé dans son message du 20 février 2019 concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020 à 2023. Il faut donner aux acteurs locaux la capacité d'utiliser au mieux le potentiel de la numérisation. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse d'organiser sur son territoire le stockage sûr des données avec lesquelles les organisations internationales travaillent. Un tel stockage représente un avantage concurrentiel concret par rapport à d'autres États hôtes, et s'inscrit par ailleurs parfaitement dans l'approche suisse visant à mieux faire valoir la sécurité et les droits de l'homme dans l'espace numérique.

La mise en œuvre du plan d'action du secrétaire général des Nations Unies sur la coopération numérique ouvre elle aussi de nouvelles possibilités. Dans ce document novateur à l'échelle internationale, l'approche multipartite défendue par la Suisse a été largement prise en compte. Il convient désormais de consolider l'écosystème numérique genevois, dont le rôle est déjà important aujourd'hui. Des organisations et institutions établies à Genève jouent un rôle crucial dans chacun des huit domaines du plan d'action. Parmi les idées concrètes permettant d'aller plus loin figurent la nomination par le secrétaire général de l'ONU d'un envoyé spécial pour les questions technologiques, la création d'un centre international dédié à l'IA, la mise en œuvre de services d'assistance numériques, l'instauration d'un dialogue avec les investisseurs dans le cadre de l'ONU pour assurer l'accès à Internet pour 40 % de la population mondiale, et le renforcement du secrétariat du FGI à Genève.

6 Conclusion

Ainsi que le montre la présente stratégie, la numérisation a une influence sur la société, sur l'économie, sur notre vie privée, mais aussi sur la politique internationale. La Suisse a conscience de ses valeurs et de ses intérêts, non seulement dans l'espace analogique, mais aussi dans l'espace numérique. L'ambition de la politique extérieure suisse n'est donc pas limitée à l'espace physique, mais s'étend aussi à l'espace virtuel.

Grâce à la crédibilité qu'elle a acquise en tant que média-trice, au caractère innovant de son économie, à la recherche de pointe qu'elle héberge et au pôle de formation de haut vol qu'elle représente, mais aussi grâce à l'importance de la Genève internationale comme épiceutre de la gouvernance mondiale, la Suisse peut s'enorgueillir d'un profil reconnu et d'atouts bien réels. Il convient donc, dans le cadre de la politique extérieure numérique de la Suisse, d'envisager les défis présentés ici, mais aussi et surtout les opportunités qui s'offrent à elle.

Renforcer la gouvernance, préciser les normes du droit international, utiliser la numérisation dans le cadre de la coopération internationale et affirmer le rôle de la Genève internationale comme pôle du numérique: autant d'axes thématiques qui sont présentés dans la présente stratégie. En faisant de la numérisation une nouvelle priorité thématique de la politique étrangère, tournée vers l'avenir, la stratégie de politique extérieure 2020–2023 lui accorde toute l'attention qu'elle mérite. Dans le cadre de cette stratégie, le Conseil fédéral poursuivra et développera encore la politique extérieure numérique au cours des quatre prochaines années conformément aux champs d'action présentés.

Annexe 1: Liste des abréviations

CCAC	Convention sur certaines armes classiques
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CI	Coopération internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
FGI	Forum des Nations Unies sur la gouvernance d'Internet
GEG	Groupe d'experts gouvernementaux
GESDA	Geneva Science and Diplomacy Anticipator
GIP	Geneva Internet Platform
GSPI	Geneva Science-Policy Interface
GTCNL	Groupe de travail à composition non limitée
IA	Intelligence artificielle
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
IEC	Commission électrotechnique internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SNPC	Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques
SPE	Stratégie de politique extérieure
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications
WEF	Forum économique mondial

Annexe 2: Glossaire ↻

Agenda 2030: il s'agit, à proprement parler, du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » de l'ONU. Avec ses 17 objectifs, l'Agenda 2030 constitue un cadre de référence mondial, qui couvre trois dimensions indissociables du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et la société. La Suisse le reconnaît comme un cadre d'orientation de première importance. L'Agenda 2030 n'a pas valeur de cadre légal impératif. C'est un instrument contribuant à la fixation d'objectifs politiques, à la formation de l'opinion et à la définition des politiques intérieure et extérieure. Il constitue également le cadre de la politique extérieure numérique (cf. politique extérieure numérique).

Approche multipartite: elle se réfère à l'idée que tous les groupes d'intérêt concernés doivent être impliqués dans les décisions et les efforts de réglementation.

Autodétermination numérique: la numérisation doit être centrée sur l'individu. Chaque personne doit pouvoir contrôler ses données, les utiliser elle-même et choisir les tiers auxquels elles sont mises à disposition. Cette approche garantit que des valeurs fondamentales comme la protection de la sphère privée et la liberté de choix sont respectées dans l'espace numérique également (cf. protection des données). Le but est de créer des espaces de données de haute qualité, qui ont une utilité sociétale et renforcent les valeurs démocratiques.

Bilatéralisme: le bilatéralisme désigne les discussions et les négociations des questions de politique extérieure entre deux parties. Si les parties sont plus nombreuses, il s'agit de multilatéralisme (cf. multilatéralisme).

Bons offices: ce terme générique désigne les différents types d'initiatives prises par une tierce partie pour contribuer au règlement pacifique d'un conflit entre deux ou plusieurs États.

Chaîne de blocs (blockchain): la notion se réfère à la gestion commune et décentralisée des données. Ces dernières sont enregistrées plusieurs fois sur les ordinateurs d'un réseau décentralisé. Les transactions sont effectuées sans gestion centralisée des comptes, regroupées en blocs et stockées de manière inaltérable.

Conventions de Genève: les quatre Conventions de Genève de 1949, leurs deux Protocoles additionnels de 1977 et le Protocole additionnel de 2005 constituent le cœur du droit international humanitaire applicable en situation de conflit armé (cf. droit international humanitaire). Ces textes protègent les personnes qui, en temps de guerre, ne participent pas ou ont cessé de participer aux combats et réglementent la conduite des hostilités.

Coopération internationale (CI): la coopération internationale englobe les activités relevant de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion de la paix.

Cybersécurité: la cybersécurité touche tous les aspects sécuritaires relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication. Cela couvre toutes les technologies de l'information liées à Internet et autres réseaux similaires, y compris les moyens de communication, les applications, les processus et le traitement des informations reposant sur ces réseaux. La coopération internationale des acteurs étatiques et non étatiques dans le domaine de la cybersécurité doit permettre non seulement de créer et de protéger un cyberspace ouvert, libre et stable, mais également de réduire les risques de cyberattaques entre États.

Diplomatie scientifique: la notion se réfère par exemple à l'utilisation de la collaboration scientifique entre États pour aborder des problèmes communs ou établir des partenariats internationaux. À l'intersection de la science, de la technologie et de la politique étrangère, une approche scientifique des problématiques et des objectifs à atteindre peut contribuer à l'établissement de la confiance et enrichir les discussions bilatérales et multilatérales. La diplomatie scientifique constitue une approche essentielle également dans le domaine de la politique extérieure numérique, en particulier au niveau multilatéral.

Donnée: en informatique, une donnée est définie comme une représentation, généralement numérique, d'une information qui peut être lue et traitée (par des machines).

Données massives (mégadonnées, big data): technologies destinées au traitement et à l'analyse de très grandes quantités de données.

Droit international humanitaire: code qui réglemente la conduite des hostilités et protège les victimes de conflits armés. Il s'applique à tous les types de conflits armés, internationaux ou non, indépendamment de leur légitimation ou des motifs invoqués pour justifier le recours à la force.

Droit international public: le droit international public naît de la volonté commune des États et règle leur coexistence. Il constitue le fondement de la paix et de la stabilité en protégeant les populations pour le bien de tous. Le droit international public couvre donc des domaines très variés, tels que l'interdiction du recours à la force, les droits de l'homme, la protection des êtres humains pendant les conflits armés (cf. droit international humanitaire), la prévention ou la poursuite pénale des crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, le crime organisé transnational et le terrorisme. Il régit en outre des domaines comme l'environnement, le commerce, le développement, les télécommunications ou les transports. Les États étant souverains, ils sont soumis uniquement aux normes de droit international auxquelles ils ont décidé d'adhérer. Le droit international coutumier contraignant constitue une exception: aucun État ne peut se soustraire aux normes fondamentales qu'il contient, comme l'interdiction du génocide. Le droit international public s'applique également à l'espace numérique (cf. espace numérique).

Droits de l'homme: les droits de l'homme sont les droits innés et inaliénables auxquels toute personne peut prétendre, sans discrimination, du simple fait de sa condition humaine. Ils sont essentiels pour garantir la protection de la dignité et de l'intégrité physique et psychique des personnes ainsi que leur développement individuel. Les droits de l'homme sont à la base de la coexistence pacifique des peuples. Garants d'une société fondée sur l'obligation de respecter les droits des individus, ils s'appliquent aussi bien dans les relations internationales que dans les politiques nationales, jusqu'au domicile de chaque personne, ainsi que dans l'espace numérique. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et étroitement liés les uns aux autres. Chaque État est tenu de les respecter, de les protéger et de les appliquer.

Durabilité: comme le prescrit la Constitution, la Suisse encourage le développement durable tel qu'il a été défini par la Commission Brundtland en 1987, à savoir un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Ce principe a été mis en pratique en 2015, dans les 17 objectifs de l'Agenda 2030 (cf. Agenda 2030).

Espace numérique: le terme désigne la totalité de l'espace physique et virtuel concerné par la numérisation (cf. numérisation). L'espace numérique ne se rapporte pas qu'aux systèmes, mais également aux acteurs et aux processus.

État de droit: l'état de droit désigne la primauté du droit sur la loi du plus fort. Au niveau national, l'objectif premier de l'état de droit est de défendre cette primauté du droit à tous les échelons institutionnels aux fins de préserver la liberté de ses citoyens. À l'échelle internationale, le respect du principe de l'état de droit est essentiel pour la paix et la sécurité internationales, pour le progrès économique et social, pour le développement ainsi que pour la protection des droits et des libertés individuels. Son instauration est favorisée principalement par le renforcement du droit international public (cf. droit international public), qui assure la stabilité politique et la fiabilité des relations internationales.

État hôte: terme désignant un État qui accueille des représentations étrangères (ambassades, missions, consulats) ou des organisations internationales. La Suisse – en particulier la ville de Genève (cf. Genève internationale) – est l'État hôte de nombreuses organisations internationales.

Fossé numérique: il désigne les inégalités en matière d'accès et de possibilité d'utilisation des technologies numériques.

Genève internationale: Genève est le cœur du système multilatéral et le siège européen de l'ONU ; Pas moins de 38 organisations, programmes et fonds internationaux, ainsi que 179 États et 750 ONG, y sont représentés. La Genève internationale assure un emploi à environ 45 000 personnes et génère plus de 11 % du PIB cantonal (1 % du PIB national). Chaque année, quelque 3300 conférences internationales se déroulent à Genève, principalement sur les thèmes suivants: 1) paix, sécurité et désarmement ; 2) aide humanitaire, droit international humanitaire, droits de l'homme et migration ; 3) travail, économie, commerce, science et télécommunication ; 4) santé ; 5) environnement et développement durable.

Gouvernance d'Internet: elle englobe l'élaboration et l'application de principes, de normes, de règles, de procédures de prise de décision et de programmes pour le développement et l'utilisation d'Internet communs (cf. gouvernance mondiale).

Gouvernance mondiale: la gouvernance mondiale désigne un système de règles, d'institutions et de mécanismes de coopération internationale mis en place pour faire face aux problèmes mondiaux et régler les questions transfrontalières. Elle inclut le système des Nations Unies, les organisations internationales, les acteurs étatiques et non étatiques ainsi que les organisations régionales. La Suisse joue un rôle important dans la gouvernance mondiale, dont la Genève internationale (cf. Genève internationale) est l'un des centres les plus importants.

Gouvernance numérique: elle englobe la création, la conception et la consolidation de systèmes institutionnels et réglementaires ainsi que de mécanismes de coopération internationale dans l'espace numérique (cf. gouvernance mondiale, espace numérique).

Information fallacieuse: le terme désigne des fausses informations diffusées dans un but de manipulation. Les réseaux et médias sociaux permettent de diffuser de telles informations fallacieuses extrêmement rapidement.

Informatique en nuage (cloud computing): modèle qui met à disposition des infrastructures informatiques, à savoir des capacités de stockage, de la puissance de calcul et des logiciels, par l'intermédiaire d'un réseau de serveurs, sans avoir à les installer localement sur des ordinateurs.

Intelligence artificielle (IA): elle peut se définir comme une technologie qui combine données, algorithmes et puissance de calcul.¹⁷

Médias sociaux: ils donnent aux utilisateurs la possibilité de développer des réseaux et d'échanger des informations grâce aux médias numériques. Les utilisateurs peuvent ainsi non seulement consommer mais aussi produire des informations sur eux ou qui les concernent.

Multilatéralisme: on parle de multilatéralisme lorsque des questions d'intérêt commun sont débattues et négociées par plus de deux États (cf. par opposition: bilatéralisme).

Numérisation: la numérisation est un processus qui consiste en l'intégration de données et d'applications électroniques relevant de la société, de l'État et de l'économie. Elle englobe un large éventail d'applications numériques, telles que les nouvelles technologies de communication, la robotique, l'informatique en nuage, l'analyse des mégadonnées, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, etc.

Politique extérieure numérique: le terme désigne la conception et la mise en œuvre de la politique extérieure (à savoir défense des intérêts et promotion des valeurs) dans l'espace numérique (cf. politique extérieure, espace numérique).

Politique extérieure: la politique extérieure d'un État définit ses relations avec les autres États et avec les organisations internationales et défend ses intérêts à l'étranger. En Suisse, la politique extérieure est de la compétence du Conseil fédéral. Le DFAE est chargé d'en assurer la coordination et la cohérence (cf. cohérence), en concertation avec les autres départements.

Protection des données: protection contre un usage abusif des données à caractère personnel, souvent en relation avec la protection de la sphère privée.

Reconnaissance faciale: un système de reconnaissance faciale est une technologie qui permet d'identifier une personne ou de vérifier son identité à partir d'une image numérique ou d'une vidéo.

Tech4good: le terme se réfère à l'utilisation des technologies numériques dans le cadre de la coopération internationale (cf. coopération internationale). Les technologies numériques et les innovations techniques offrent de nombreuses possibilités d'améliorer les conditions de vie dans le monde entier. La Suisse encourage leur utilisation dans la coopération internationale, de manière à ce que les objectifs du développement durable soient atteints plus largement, plus avantageusement ou plus rapidement. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à soulager les populations dans le besoin, à lutter contre la pauvreté, à surmonter les défis mondiaux, tels que le changement climatique, ou à améliorer la gouvernance. Elles comportent cependant aussi des risques et c'est pourquoi la Suisse accompagne toujours le transfert d'innovation par des mesures de formation.

Technologies financières: le terme désigne l'ensemble des instruments, services ou modèles d'affaires que les innovations dans le domaine des services financiers produisent, par exemple la chaîne de blocs.

Technologies numériques: elles désignent les appareils, les programmes ou les infrastructures qui permettent de traiter, enregistrer et diffuser les informations sous forme numérique.

17 Cf. rapport « Défis de l'intelligence artificielle » de décembre 2019.

Annexe 3 : Bases conceptuelles

Message du 29 janvier 2020 sur le programme de la législature 2019-2023 ([link](#))

- Le Conseil fédéral présente les priorités de son programme politique pour la législature 2019-2023 au moyen de trois lignes directrices et 18 objectifs.
- Le thème de la numérisation y est pour la première fois cité dans une ligne directrice : *« La Suisse assure durablement sa prospérité et saisit les chances qu'offre le numérique. »*
- Il est évoqué dans quatre objectifs distincts :
 - Objectif 2 : *« La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique. »*
 - Objectif 3 : *« La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse. »*
 - Objectif 5 : *« La Suisse maintient son excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisit les chances qu'offre le numérique. »*
 - Objectif 18 : *« La Confédération combat les cyberrisques ; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques. »*
- La numérisation est ainsi revalorisée par rapport au programme de la législature 2015-2019. À l'époque, le Parlement avait complété les 16 objectifs de la législature par un objectif supplémentaire : *« La Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que la numérisation puisse contribuer à garantir et à accroître la prospérité. »*

Stratégie « Suisse numérique » du 11 septembre 2020 ([link](#))

- Les objectifs stratégiques de la Suisse en matière d'espace numérique sont régulièrement actualisés depuis la première stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information, adoptée en 1998. Ils sont adaptés de façon à répondre à la progression de la numérisation.
- L'actuelle stratégie du Conseil fédéral relative à la Suisse numérique, qui date de septembre 2020, énonce les principes et objectifs essentiels de la Confédération quant à son action au niveau national et à son engagement à l'échelle internationale.

Principes :

- Placer l'être humain au centre des préoccupations
- Offrir des conditions propices au développement
- Faciliter le changement structurel
- Organiser les processus de transformation au moyen d'une approche en réseau

Objectifs :

- Établir l'égalité des chances entre tous et renforcer la solidarité
- Garantir la sécurité, la confiance et la transparence
- Renforcer l'autonomie et l'autodétermination numériques des personnes
- Assurer la création de valeur, la croissance et la prospérité
- Réduire l'empreinte écologique et la consommation d'énergie

L'engagement international est l'un des neuf champs d'action. Le Conseil fédéral précise que, dans une stratégie de mise en œuvre thématique de la SPE 2020–2023, il expliquera le concept de politique extérieure numérique, concrétisera les lignes directrices de la SPE 2020–2023 et définira les différents champs d'action de la politique étrangère.

Stratégie de politique extérieure 2020–2023 du 29 janvier 2020 ([link](#))

→ En accord avec le programme de la législature, le Conseil fédéral définit pour la première fois la numérisation comme l'une des quatre priorités thématiques de la politique extérieure de la Suisse :

La Suisse se profile dans les efforts internationaux visant à assurer la gouvernance numérique. Elle poursuit le développement de sa politique extérieure numérique et positionne Genève comme un pôle du débat global en matière de numérisation et d'avancées technologiques. Dans sa politique extérieure numérique, elle s'engage pour l'intégration de tous les acteurs concernés. Elle contribue à l'élaboration de nouvelles solutions et poursuit l'objectif d'un espace numérique ouvert et sécurisé, fondé sur le droit international et centré sur l'être humain et ses besoins. »

→ Cinq objectifs sont définis :

- Objectif 1 : *« La Suisse réunit des représentants de toutes les parties prenantes, afin de clarifier les responsabilités dans l'espace numérique et de développer de nouveaux modèles de gouvernance. En tant que bâtisseuse de ponts, elle joue un rôle clé dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, créé par le Secrétaire général des Nations Unies. »*
- Objectif 2 : *La Suisse s'engage en faveur de conditions-cadres qui régissent de manière appropriée la politique mondiale en matière de numérisation et de données, facilitent l'accès aux données et encouragent leur utilisation aux fins du développement de la société et de l'économie. L'autodétermination démocratique, l'état de droit et le respect des droits de l'homme doivent être garantis. La Suisse crée à cet effet un réseau international de promotion de l'autodétermination numérique. Elle poursuit le développement de sa coopération avec l'UE et saisit ainsi les chances qu'offrent l'espace de données et le marché intérieur numérique européens. »*
- Objectif 3 : *« La Suisse promeut le rôle de Genève en tant que centre de la politique mondiale en matière de numérisation et de technologies. Elle renforce les forums existants, comme la Geneva Internet Platform, la fondation GESDA ou le Geneva Dialogue et encourage la collaboration avec des instituts de recherche d'autres cantons. »*
- Objectif 4 : *« La Suisse se profile par sa politique extérieure numérique. Elle travaille à l'instauration d'un climat de confiance à l'échelle internationale, afin de réduire les risques. Le droit devant primer la force dans le monde numérique également, elle encourage les initiatives visant à clarifier l'application du droit international dans le cyberspace. »*

- Objectif 5 : *« La Suisse soutient les pays en développement dans l'application des nouvelles technologies et dans la gestion des risques qui en découlent. Elle œuvre en faveur d'une réduction des atteintes à l'environnement dues à l'extraction de matières premières et encourage l'application de nouvelles technologies visant à prévenir les crises humanitaires. Elle crée en outre les structures nécessaires pour soutenir l'innovation dans le domaine humanitaire à tous les niveaux. Enfin, en collaboration avec certains partenaires, comme le CICR, elle définit les conditions-cadres de la protection des données humanitaires. »*

Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018–2022 du 18 avril 2018 ([link](#))

- Cette stratégie se fonde sur la première SNPC (2012-2017) qu'elle complète par de nouvelles mesures pour être en phase avec les menaces actuelles. Elle a été élaborée avec le concours des milieux économiques, des cantons et des hautes écoles et sert de fondement aux efforts communs nécessaires pour réduire les cyberrisques.
- Comme le précise la SNPC, la Suisse s'engage en faveur de la coopération internationale pour accroître la cybersécurité. Elle encourage le dialogue dans le cadre de la politique de cybersécurité, participe activement aux instances internationales spécialisées et entretient des échanges avec d'autres États et organisations internationales, afin de défendre au mieux ses intérêts.
- Dans le champ d'action « Positionnement actif de la Suisse dans la politique internationale de cybersécurité », trois mesures ont été définies :
- Mesure 1 : *« Participation active, dès le stade conceptuel, aux processus de politique extérieure portant sur la cybersécurité. »*
 - Mesure 2 : *« Coopération internationale en vue de l'acquisition et du développement de capacités dans le domaine de la cybersécurité. »*
 - Mesure 3 : *« Consultations politiques bilatérales et dialogues multilatéraux sur les aspects cybernétiques de la politique extérieure de sécurité. »*

Rapport du Conseil fédéral du 15 janvier 2020 sur la politique économique extérieure 2019, chapitre introductif « Numérisation et commerce extérieur » ([link](#))

- Le Conseil fédéral met en lumière les effets de la numérisation sur l'économie internationale, en particulier sur les chaînes de création de valeur transfrontalières, ainsi que la pression exercée sur le système commercial mondial qui doit s'adapter.
- Il définit en outre les champs d'action de la politique économique extérieure et de la diplomatie commerciale au niveau multilatéral et bilatéral, et souligne l'importance de l'interopérabilité réglementaire avec les partenaires commerciaux importants.
- Pour le Conseil fédéral, l'objectif primordial est d'utiliser le potentiel d'augmentation de la productivité du travail à l'ère numérique comme un moteur important de la croissance économique, et de garantir des emplois de qualité ainsi qu'une participation aussi élevée que possible de la population au marché du travail.

Autres bases

- Message du 19 février 2020 sur la **stratégie de coopération internationale 2021–2024** (stratégie CI 2021–2024) (FF 2020 2509): Le « potentiel de la numérisation » est identifié comme un thème important. ([link](#))
- Message du 20 février 2019 concernant les **mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020 à 2023**: le message précise les opportunités et les défis de la numérisation et des nouvelles technologies pour la Genève internationale. ([link](#))
- **Stratégie internationale de la Suisse** de juillet 2018 dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation et messages connexes. ([link](#))
- **Rapport de décembre 2019 du groupe de travail interdépartemental « Intelligence artificielle »** au Conseil fédéral et lignes stratégiques en matière d'intelligence artificielle pour la Confédération 2020. ([link](#))

Annexe 4: Réglementation internationale

Réglementation internationale existante applicable à l'espace numérique

Il **existe déjà** un cadre réglementaire applicable à l'espace numérique, qui se compose de différents instruments. Beaucoup d'entre eux ont été créés avant l'ère de la numérisation, tandis que d'autres, élaborés plus récemment, concernent spécifiquement les questions relatives à l'espace numérique. Cet arsenal réglementaire peut être **subdivisé en cinq niveaux**:

→ La primauté revient aux **règles générales du droit international**. Ces dernières comprennent le droit international coutumier (par exemple les règles concernant la compétence réglementaire des États comme le principe de territorialité), mais aussi les grandes conventions multilatérales (par exemple la Charte de l'ONU, les accords de l'OMC sur le commerce des biens et des services, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ou, dans le cas des conflits armés, le droit international humanitaire). En font également partie les principes généraux du droit (par exemple la protection de la bonne foi). Toutes ces règles générales du droit international s'appliquent aussi à l'espace numérique.

→ À côté de ces règles générales, il existe de nombreuses **conventions spécifiques de droit international**, avec d'une part un grand nombre de traités ayant été élaborés avant la numérisation, mais s'appliquant également à l'espace numérique. À titre d'exemple, on peut citer les traités bilatéraux d'entraide judiciaire, qui déterminent notamment les conditions dans lesquelles les autorités judiciaires suisses peuvent avoir accès à des moyens de preuve à l'étranger et selon quelles procédures. Ces principes conservent toute leur validité pour les données numériques. D'autre part, il existe déjà un certain nombre de conventions traitant spécifiquement de tel ou tel aspect de l'espace numérique. La Convention 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel en est un exemple.

→ Les **actes législatifs** adoptés par les États et les organisations peuvent eux aussi avoir une pertinence internationale dans l'espace numérique. On peut mentionner par exemple le CLOUD Act américain ou le règlement général sur la protection des données de l'UE. Pour les pays tels que la Suisse, ces textes ne sont pas applicables de iure, mais peuvent tout de même avoir de facto une certaine importance.

→ Dans le domaine du **droit souple (soft law)** également, il existe déjà des instruments qui en règle générale ont été créés pour répondre spécifiquement aux questions relatives à l'espace numérique. À titre d'exemple, on peut citer les rapports du GEG, qui établissent des directives juridiquement non contraignantes sur la bonne conduite des États dans l'espace numérique.

→ Enfin, sur le plan des **bonnes pratiques, de l'analyse comparative et des standards techniques**, il existe un grand nombre d'instruments qui contiennent des dispositions juridiquement non contraignantes spécifiquement destinées à l'espace numérique. Par exemple, les normes ISO fixent les standards relatifs à l'infrastructure numérique nécessaire.

Cet **ensemble réglementaire à cinq niveaux** peut être récapitulé comme suit:

Droit international général
Conventions spécifiques de droit international sur un domaine particulier
Actes législatifs adoptés par des États ou des organisations ayant de facto une portée internationale
Droit souple
Bonnes pratiques, analyse comparative, standards techniques

Défis posés par l'application de ce cadre réglementaire

L'application de la réglementation internationale existante pose trois principaux défis:

→ Le premier consiste à appliquer à l'espace numérique les **règles de droit international dont l'instauration est antérieure à la numérisation**. Ceci concerne tout autant les règles générales que les accords et conventions spécifiques. L'espace numérique, par exemple, ne connaît pas de frontières territoriales nettes. De ce fait, l'application du principe de territorialité est délicate, car un seul et même comportement dans l'espace numérique peut affecter plusieurs territoires, ce qui fait que différents États peuvent prétendre exercer leur compétence réglementaire. Pourtant, dans l'espace numérique aussi, il est important que les compétences des États puissent être délimitées les unes par rapport aux autres. Dans le contexte des traités d'entraide judiciaire, il est souvent

difficile de déterminer s'il faut prendre en compte le lieu de stockage des données ou le lieu où l'entreprise technologique détenant ces données est immatriculée. Sur ce point, les principes et procédures d'accès aux preuves à l'étranger, habituellement définis dans les accords et les conventions, se heurtent à leurs limites. La manière dont les règles usuelles de droit international peuvent s'appliquer dans les conditions spécifiques de l'espace numérique mériterait souvent plus de clarté.

- Le deuxième défi vient du fait que les États ne sont pas les seuls à occuper l'espace numérique, car ce dernier compte une **multitude de nouveaux acteurs**. L'infrastructure de l'espace numérique, par exemple, appartient en grande partie à des entreprises privées. Dès lors, on peut se demander quelles dispositions du cadre réglementaire international, mis en place dans une large mesure pour les États, ces acteurs doivent-ils respecter, et dans quelle mesure peuvent-ils eux-mêmes participer à la définition de ce cadre.
- Le troisième défi consiste à relier les différents niveaux de cet ensemble réglementaire international afin qu'il propose des dispositions cohérentes et prévisibles pour tous les acteurs. Il importe tout particulièrement de faire le **lien entre standards techniques et dispositions légales**, car tant que ces dernières ne peuvent être appliquées à l'espace numérique pour cause de standards techniques divergents, elles restent lettre morte. Là encore, l'enjeu est la mise en œuvre de la réglementation internationale.

Clarification et développement de la réglementation internationale : principaux processus en cours

Compte tenu des défis liés à l'application de la réglementation internationale, il est nécessaire de clarifier et de développer certains de ses aspects afin d'offrir une plus grande sécurité juridique à tous les acteurs. De tels **processus de clarification et de développement sont en cours, à tous les niveaux de réglementation internationale**.

Exemples importants de processus actuellement menés dans la perspective de clarifier et d'étoffer l'arsenal réglementaire international :

- **Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) 2019-2020 / Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU (GEG) 2019-2021** : ces deux groupes de travail mis en place par l'ONU travaillent sur les évolutions actuelles en matière de cybersécurité. Le Groupe d'experts gouvernementaux a notamment pour mandat d'élaborer les positions nationales relatives au droit international dans la perspective du rapport final 2021.
 - **Élaboration d'une convention sur la cybercriminalité** : l'Assemblée générale de l'ONU a prévu des négociations visant à élaborer une convention mondiale sur la cybersécurité. Les travaux préliminaires ont débuté au cours de l'été 2020.
 - **Convention sur certaines armes classiques (CCAC)** : *Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes*. Dans un contexte d'évolutions technologiques et de développement de l'IA, également dans le domaine militaire, la CCAC s'occupe depuis plusieurs années des questions juridiques, politiques, militaires, technologiques et éthiques posées par le recours aux systèmes d'armes létaux (semi-)autonomes dans les conflits armés ainsi que de la nécessité de le réglementer.
 - **Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe** : le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de mettre en place un comité d'experts de différents pays dont la mission est d'examiner la faisabilité d'un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle fondé sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.
- **Négociations de l'OMC sur le commerce électronique** : depuis 2019, 82 pays membres de l'OMC mènent des discussions plurilatérales dans la perspective de mettre en place une réglementation spécifique au commerce électronique.
 - **Projet OCDE/G20 sur la taxation de l'économie numérique** : en 2019, l'OCDE a publié un programme de travail consacré aux défis fiscaux posés par l'économie numérique. Les directives auxquelles il s'agit de parvenir devront s'appliquer à l'ensemble de l'économie numérique.

Annexe 5: Principaux acteurs, forums et processus

Aperçu des principaux acteurs, forums et processus actifs dans les domaines abordés par la présente stratégie.

Gouvernance

Forums et processus mondiaux

Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information / processus du SMSI

Les deux phases du Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information (SMSI) ont été organisées en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Elles ont permis à la communauté internationale de poser les jalons d'une première vision globale de l'ONU sur les technologies numériques. La Suisse a largement contribué à ces deux sommets et a aidé à faire accepter l'intégration de l'économie, de la science et de la société civile dans la gouvernance numérique. Les travaux du Groupe de travail de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet (2004-2005), dont le secrétariat était alors dirigé par un Suisse, ont joué un rôle déterminant à cet égard. Le processus du SMSI auquel ce sommet a donné lieu est appuyé avant tout par un forum organisé chaque année à Genève par l'UIT, l'UNESCO, la CNUCED et le PNUD avec le soutien de la Suisse, et par la CSTD, dans laquelle siège la Suisse jusqu'en 2024. Les résultats de ce processus font l'objet d'une évaluation périodique, la dernière ayant eu lieu en 2015 (SMSI+10), et la prochaine étant prévue pour 2025 (SMSI+20).

Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet / FGI (secrétariat à Genève)

Le Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet (FGI), qui se tient chaque année, est le principal résultat du processus du SMSI. Il est ouvert à toutes les personnes intéressées et constitue aujourd'hui la plus importante plateforme mondiale multipartite de discussion sur les questions ayant trait à la numérisation: l'éventail est large, allant des thèmes techniques, économiques et réglementaires aux sujets liés à la cybersécurité, à l'utilisation des médias sociaux et traditionnels, en passant par les droits de l'homme et les aspects du développement. Le secrétariat du FGI a son siège à Genève, où ont lieu également les réunions préparatoires du forum annuel. Le FGI lui-même est organisé dans des pays différents chaque année.

La Suisse a contribué à l'adoption d'une structure ascendante ouverte et son financement initial a été déterminant pour le lancement réussi du FGI. Après que le FGI a perdu de son dynamisme et de son importance à la suite de la crise qu'il a connue à partir de 2015, la Suisse est intervenue en 2017 en sa qualité d'État hôte et a contribué à sa redynamisation. Aujourd'hui, le forum a retrouvé toute son envergure. Au fil des ans, le nombre de participants a augmenté, passant de 1000 à ses débuts à près de 5000 personnes en 2019 (IGF Berlin). Le mandat du FGI est prolongé à l'occasion de chaque évaluation du SMSI.

Depuis le premier FGI, organisé à Athènes en 2006, on a assisté à la création spontanée de structures régionales et nationales du FGI, dont le nombre est aujourd'hui supérieur à 100. La plus importante initiative après le FGI mondial est le Dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG), qui a vu le jour en 2008 avec la participation de la Suisse. Depuis 2015, le forum national Swiss IGF, coordonné par l'OFCOM, est organisé chaque année en Suisse.

Groupe de haut niveau sur la coopération numérique & Plan d'action du secrétaire général de l'ONU

À l'initiative de la Suisse, des Émirats arabes unis et d'acteurs privés, le secrétaire général de l'ONU a lancé en 2018 le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique (*High-Level Panel on Digital Cooperation*, HLP). Le rapport présenté en 2019 contient cinq recommandations pour encourager la coopération numérique mondiale et notamment pour mettre la transition numérique au service des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030), fédérer les démarches existantes visant à développer la sécurité de l'espace numérique et améliorer l'architecture de la gouvernance numérique.

La Suisse et la Genève internationale ont joué un rôle de premier plan dans les travaux thématiques du HLP. Co-financé par la Suisse, le Groupe de haut niveau dispose d'un secrétariat établi à la fois à New York et à Genève, et le directeur de la *Geneva Internet Platform* a exercé la fonction de co-directeur du secrétariat. L'une des deux rencontres officielles du HLP a eu lieu à Genève. L'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard a été l'une des 22 membres du groupe de haut niveau et a eu une influence marquante sur les recommandations du groupe de travail qu'elle a dirigé et qui était consacré aux principes, aux fonctions et aux mécanismes de la coopération et de la gouvernance numérique.

Après la publication du rapport final du groupe, un processus de suivi d'un an a permis de poursuivre les échanges sur les recommandations dans le cadre de tables rondes. La Suisse a participé activement à plusieurs d'entre elles. Le secrétaire général de l'ONU s'est appuyé sur les résultats de ces consultations pour présenter début juin son Plan d'action pour la coopération numérique, qui comporte les prochaines démarches concrètes à accomplir. Les actions envisagées visent à améliorer l'accès à Internet, à promouvoir les biens publics numériques (données, logiciels *open source*, etc.), à renforcer les capacités numériques des pays en développement, à assurer la protection des droits de l'homme, à renforcer la cybersécurité et à promouvoir des modèles de gouvernance inclusifs. Le secrétaire général de l'ONU annonce en outre dans cette feuille de route la nomination en 2021 d'un envoyé spécial pour les technologies.

Union européenne / UE

La numérisation est un axe majeur du programme de travail de la Commission européenne. Dans sa communication du 19 février 2020, la Commission a précisé ses principes et objectifs pour l'avenir du numérique en Europe: (1) une stratégie numérique définissant les actions clés de l'UE; (2) une stratégie pour les données destinée à assurer la libre circulation des données; (3) un Livre blanc sur l'intelligence artificielle (IA) pour promouvoir la qualité et la confiance dans l'utilisation de l'IA. Selon ce document, il faudra à l'avenir mieux utiliser les opportunités offertes par la numérisation afin de faire de l'UE un leader mondial de la fourniture de technologies et de services correspondants (mot-clé: autonomie stratégique) et de la définition des normes et standards. Sur le plan de la politique intérieure, l'UE entend utiliser tout le potentiel économique et social de la numérisation pour relancer la croissance et la prospérité sur le marché intérieur. La Commission européenne a déjà annoncé qu'à l'avenir, elle comptait réserver l'accès au marché, tant à celui des données qu'à celui des produits de l'IA, aux acteurs opérant sur des bases légales pouvant être considérées comme équivalentes aux règles européennes.

Pays européen, la Suisse défend elle aussi une politique en matière de numérisation visant à tirer pleinement parti du potentiel économique et social de ces technologies tout en préservant au maximum les droits des personnes. La Suisse aurait tout intérêt à ce que ces valeurs se trouvent renforcées, notamment sur le plan multilatéral. Située au cœur de l'Europe, Genève doit devenir le pôle majeur, au niveau mondial, du développement de la gouvernance numérique.

Forum économique mondial / WEF (Genève)

Installé à Genève, le Forum économique mondial (WEF) traite lui aussi de différents thèmes liés à la gouvernance numérique. Par ses publications, forums et projets, il fédère l'expertise du monde politique, économique et de la société civile. Une autre de ses fonctions majeures est d'inscrire certains thèmes à l'ordre du jour mondial. En matière de numérisation, le WEF aborde notamment les questions liées à l'accès à Internet (par exemple à travers le *Global Information Technology Report*), au commerce électronique, à la cybercriminalité, à la cybersécurité, aux répercussions de la numérisation sur la société et le monde du travail, et réfléchit à la façon dont on peut aider les États à élaborer des stratégies d'IA. En 2016, le WEF a ouvert à San Francisco un centre pour la quatrième révolution industrielle dont la mission est de promouvoir le dialogue mondial sur les répercussions des transformations scientifiques et technologiques à l'échelle mondiale. En 2019, le DFAE a conclu avec le WEF un protocole d'entente (*memorandum of understanding*) qui prévoit de renforcer leur collaboration, notamment dans le domaine de la numérisation. Le Centre pour la cybersécurité du WEF est observateur du Dialogue de Genève sur le comportement responsable dans le cyberspace.

Mécanismes de soutien globaux

Geneva Internet Platform / DiploFoundation (Genève)

La *Geneva Internet Platform* (GIP) est une plateforme neutre d'information et de discussion sur tous les aspects de la gouvernance numérique qui organise des séances d'information et des cours sur le développement des capacités. Elle a été lancée en 2014 par le DFAE et l'OFCOM en coopération avec la *DiploFoundation*, une ONG créée par Malte et la Suisse. Le canton de Genève s'implique dans le groupe de pilotage. La GIP publie des rapports sur les manifestations, les tendances, les avancées et les décisions prises dans tous les domaines thématiques de la gouvernance numérique et organise régulièrement des séances d'information. Ce faisant, elle aide en particulier les petits pays et les pays en développement à mieux comprendre les opportunités et les défis liés au numérique et à faire valoir leurs vues dans le dialogue mondial. La GIP joue en outre un rôle important dans la promotion de la collaboration interdisciplinaire des acteurs de Genève ainsi que des organisations internationales, auxquels elle offre une plateforme. La GIP et la *DiploFoundation* organisent aussi des cours destinés aux collaborateurs de l'administration fédérale. Le plan d'action du Secrétaire de l'ONU ouvre des perspectives à la GIP, qui pourrait endosser un rôle de service d'assistance.

Geneva Science and Diplomacy Anticipator / GESDA (Genève)

Le 1^{er} janvier 2020, la fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* créée par le Conseil fédéral, la ville et le canton de Genève a commencé ses travaux. Elle a pour mission de tirer parti de l'expertise des scientifiques pour aborder sur le plan politique les opportunités et les risques liés au progrès technologique. Son rôle est de créer une langue commune et des objectifs partagés entre des acteurs dotés d'identités différentes et de les transformer en coalitions actives réunissant des protagonistes de la science, de l'économie et de la société civile.

Actuellement en phase de rodage, la fondation GESDA axe ses activités sur l'instauration d'un forum académique et d'un forum diplomatique dont la fonction sera d'encourager les échanges entre les différents domaines thématiques. Elle comporte également un fonds d'impact destiné à financer des projets concrets. La GESDA accompagne ainsi dès à présent le projet *International Digital Health & AI Research Collaborative* qui porte sur l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé et qui est dirigé par Amandeep Gill, ancien co-directeur du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique. Un autre projet est de créer conjointement avec l'EPF de Zurich, l'Université de Genève et des partenaires internationaux un centre genevois dédié à la diplomatie scientifique dans la modélisation des conflits.

Swiss Digital Initiative / SDI (Genève)

La SDI est une fondation privée sise à Genève dont le but est d'inciter les entreprises à adopter des règles de comportement éthiques. Elle a été créée le 2 septembre 2019 à Genève lors du premier *Swiss Global Digital Summit* avec la participation de grandes entreprises nationales et internationales. La SDI vise à promouvoir le respect autonome de règles d'éthique telles que la transparence, la responsabilité, la non-discrimination et l'intelligibilité, ces valeurs restant encore peu institutionnalisées. Elle souhaite en outre développer des instruments qui permettront aux utilisateurs et aux consommateurs de vérifier dans quelle mesure ces règles sont respectées. La SDI est placée sous le patronage du conseiller fédéral Ueli Maurer et présidée par l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard. Walter Thurnherr, chancelier de la Confédération, a été élu *ad personam* au conseil de fondation.

Hautes écoles et universités (Suisse)

Les hautes écoles et les universités suisses jouent un rôle crucial dans l'intégration de l'expertise scientifique et technique à différents processus politiques. Les hautes écoles polytechniques participent à différents projets de la Genève internationale, notamment dans le cadre des préparatifs du Forum mondial sur les données, en collaboration avec des organisations internationales et des entreprises privées. L'EPFL organise en outre les *Applied Machine Learning Days*, qui permettent à de nombreux acteurs genevois de bénéficier d'une expertise décisive. À l'Université de Genève comme au Graduate Institute, les thèmes liés à la gouvernance numérique font partie intégrante des programmes de formation et de recherche. Le *Graduate Institute* propose également la plateforme *societal transformations* dédiée aux conséquences sociales des nouvelles technologies. Le projet I-DAIR dépend lui aussi du *Graduate Institute*. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres.

Prosperité et développement durable

Standardisation technique / logique de communication

Union internationale des télécommunications / UIT (Genève)

L'Union internationale des télécommunications est une institution spécialisée des Nations Unies dont la compétence s'étend aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Structurée en trois grands secteurs (normalisation, radiocommunication et développement), l'UIT promeut le développement et la coordination de normes techniques mondiales, coordonne l'utilisation globale du spectre des fréquences radioélectriques, et aide à perfectionner les infrastructures de télécommunication dans les pays en développement. La Suisse, qui est membre de son conseil, s'implique activement dans ses activités et son fonctionnement, à travers les commissions d'études techniques, les groupes de travail sur les questions politiques liées à Internet, et en assurant la coordination de la position européenne au sein de l'UIT. Par ailleurs, la Suisse encourage la réflexion sur les opportunités et les risques de l'Internet des objets, de la technologie 5G et de l'intelligence artificielle.

Le secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) a une importance particulière puisqu'il lui revient de développer et de perfectionner les normes techniques. La Suisse assure depuis des années la présidence de la commission d'études 13 de l'UIT-T, qui est chargée d'élaborer les normes applicables aux futurs réseaux de télécommunication, y compris à l'informatique en nuage. Enfin, l'UIT joue un rôle international de plus en plus significatif dans le domaine de l'IA. Le sommet *AI for Good Global Summit*, organisé par l'UIT depuis 2017 en collaboration avec le PNUD et l'UNESCO, réunit chaque année des experts en IA issus des gouvernements, de l'industrie et de la société civile afin de réfléchir à des applications de l'IA permettant d'atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU. En 2019, la Suisse (DFAE et OFCOM) a noué un partenariat avec l'UIT pour donner plus d'ampleur à ce sommet.

Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet / ICANN (bureau de Genève)

L'institution privée californienne ICANN est responsable de l'attribution mondiale des noms de domaine et des adresses IP. Placée à l'origine sous la tutelle du gouvernement américain, elle a connu, au terme de deux ans et demi de négociations intenses, une réorganisation de ses mécanismes de décision et de responsabilité qui a aussi remis à plat les possibilités de prise d'influence. La Suisse a présidé pendant cette période le comité consultatif gouvernemental de l'ICANN, ce qui lui a permis de jouer un rôle majeur dans la recherche d'un consensus sur un nouveau modèle de gouvernance autonome.

Afin de promouvoir les contacts avec les gouvernements et les organisations internationales, la Suisse a aidé l'ICANN à ouvrir un bureau à Genève.

Organisation européenne pour la recherche nucléaire / CERN (Genève)

L'Organisation européenne pour la recherche nucléaire a été fondée en 1954. Elle compte 23 membres et gère le plus important laboratoire de physique des particules au monde. Sa principale fonction est de mettre à disposition de la recherche l'infrastructure nécessaire. À cette fin, un grand centre de calcul est installé sur le site principal de Meyrin, lequel sert à stocker et à analyser les données tirées des expériences. Comme les chercheurs ont besoin d'un accès à distance à ces installations, le CERN a développé, parallèlement à ses travaux, d'importantes applications numériques dont profite désormais aussi le grand public, comme le *World Wide Web* (WWW), le langage de balisage hypertexte (HTML) et le protocole de transfert hypertexte (HTTP). Grâce au traitement de problématiques concrètes et à l'expertise qu'il concentre, le CERN joue un rôle important dans l'évolution du traitement des données. Le Grand collisionneur de hadrons (*Large Hadron Collider*, LHC), par exemple, a nécessité le développement d'un système pour faire face aux gigantesques quantités de données à traiter pour accéder aux capacités de serveurs disponibles dans le monde entier et ainsi traiter les données de manière décentralisée. Cette approche est à la base de l'informatique en nuage aujourd'hui répandue dans le monde entier.

Organisation internationale de normalisation / ISO (Genève)

L'ISO, qui existe depuis 1947, est un organisme international de normalisation composé de représentants de diverses instances nationales de normalisation. De nombreuses normes internationales et documents connexes élaborés par l'ISO traitent d'aspects liés aux TIC dont ils visent à garantir la qualité, la sécurité et la fiabilité. On peut citer à titre d'exemple la sécurité de l'information, les réseaux de capteurs, les services et dispositifs d'informatique en nuage, la gestion des données en nuage, les réseaux privés virtuels, les futurs réseaux, l'identification univoque pour l'Internet des objets, les signatures numériques, l'informatique médicale ou la gestion de logiciels.

Commission économique pour l'Europe des Nations Unies / CEE-ONU & CEFACT-ONU (Genève)

La CEE-ONU est l'une des cinq commissions régionales qui dépendent du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Elle est composée de 56 États (principalement européens) et vise à promouvoir la coopération et l'intégration économiques entre ses États membres. Dans le domaine de la numérisation, une importance particulière revient au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), subordonné à la CEE-ONU, qui assure le développement des recommandations et des standards relatifs au commerce électronique. Il compte des membres du monde entier, parmi lesquels des experts de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et du secteur privé. Le CEFACT mène également différentes activités dans le domaine des TIC au service du développement, avec par exemple le développement d'un système commun d'information sur l'environnement dans tout l'espace de la CEE-ONU. Il convient aussi de mentionner le rôle de la CEE-ONU dans la normalisation et l'interopérabilité des systèmes de transport intelligents et des véhicules autonomes. Ceci vient du fait que de longue date, la CEE-ONU assure la fonction de secrétariat pour les conventions et les accords multilatéraux dans le domaine du transport routier (par exemple pour la Convention de Vienne sur la circulation routière).

Internet Engineering Task Force / IETF

L'IETF est une organisation basée aux États-Unis qui élabore et promeut des standards Internet ouverts et volontaires, en particulier ceux qui constituent le protocole Internet. Elle joue un rôle important dans le développement de l'architecture technique et de la logique de communication d'Internet. L'IETF rassemble des développeurs volontaires, sans liste officielle de membres. Toutefois, leur travail est généralement financé par leurs employeurs ou par des sponsors. L'IETF, qui était à l'origine une institution subventionnée par le gouvernement américain, est placée sous le patronage de l'Internet Society depuis 1993.

Institute of Electrical and Electronics Engineers / IEEE

L'IEEE est une association américaine d'ingénieurs qui développent conjointement des normes industrielles, notamment sur des sujets liés aux TIC comme les communications sans fil. Outre l'élaboration de normes, l'IEEE organise des événements et publie des articles scientifiques sur divers aspects de l'informatique, dont la sécurité et la confidentialité.

European Telecommunications Standards Institute / ETSI

L'ETSI est une organisation sans but lucratif créée à l'initiative de la Commission européenne pour élaborer des normes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Parmi les domaines spécifiques dans lesquels l'ETSI développe des normes figurent le haut débit, l'informatique en nuage, l'Internet des objets, la transition vers le protocole IPv6, les protocoles de prochaine génération et les villes intelligentes. En marge de son travail de normalisation, l'ETSI publie des livres blancs.

Commission électrotechnique internationale / CEI (Genève)

La CEI est une organisation internationale de normalisation qui élabore et publie des normes portant sur toutes les technologies électriques, électroniques et connexes (électrotechnique). Plusieurs comités techniques traitent de l'Internet des objets. Parmi les thèmes traités figurent la normalisation dans le domaine des réseaux de capteurs et des technologies portables, les villes intelligentes et les réseaux électriques intelligents. Outre l'élaboration de normes, la CEI a publié des livres blancs, des feuilles de route contenant des recommandations ainsi que d'autres ressources sur des sujets liés à l'Internet des objets. La CEI est dirigée par Philipp Metzger, ancien directeur de l'OFCOM.

European Computer Manufacturers Association / ECMA (Genève)

L'ECMA est un organisme de normalisation pour les systèmes d'information et de communication. Il a été fondé en 1961 pour standardiser les systèmes informatiques en Europe. L'adhésion est ouverte aux entreprises du monde entier qui fabriquent, commercialisent ou développent des systèmes informatiques ou de communication. Facebook, Google et Microsoft, entre autres, en sont membres. Les écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich sont membres de l'ECMA en qualité d'organisations à but non lucratif.

Flux de données transfrontalier

Organisation mondiale du commerce / OMC (Genève)

L'OMC est une organisation intergouvernementale qui offre un cadre juridique et institutionnel central pour définir et maintenir les règles mondiales applicables au commerce numérique. Les accords les plus importants sont l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui porte sur le commerce des marchandises, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Dans ce cadre, l'OMC aborde diverses questions liées à la gouvernance de l'Internet et à la politique numérique, dont le commerce électronique, l'arbitrage, la libéralisation des marchés des télécommunications et le commerce des services de télécommunications. Ses principes fondamentaux de non-discrimination (clause de la nation la plus favorisée et clause du traitement national) et de transparence conservent toute leur importance pour le commerce numérique. Les organes de règlement des différends de l'OMC ont déjà examiné des questions relatives au commerce de services numériques à la lumière de la législation de l'OMC et ont rendu des décisions contraignantes. Cependant, de nombreuses questions concernant l'application des règles existantes aux obstacles numériques au commerce sont restées en suspens ou controversées, précisément en raison de la nature souvent politique des règles nationales qui les sous-tendent. Depuis mai 2019, dans le cadre d'une initiative plurilatérale, 82 membres de l'OMC mènent donc des négociations visant à clarifier et à compléter les règles de l'OMC sur le commerce numérique. L'objectif de ces négociations est de promouvoir le commerce numérique en évitant les obstacles inutiles au commerce et tout protectionnisme injustifié, mais aussi de définir des principes fondamentaux communs pour élaborer les réglementations nationales (par exemple la localisation). Les normes existantes dans les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux servent de point de départ à ces négociations, auxquelles la Suisse participe activement. Le groupe de négociation, qui représente environ 90 % du commerce mondial, dispose d'un potentiel suffisant pour établir des règles ayant un impact mondial.

Organisation de coopération et de développement économique / OCDE

L'OCDE compte 36 États membres. Son action se concentre sur l'amélioration des politiques économiques qui doivent contribuer au bien-être de tous. Elle encourage les accords entre les États membres, notamment sur les grandes orientations et les normes, et nourrit les discussions politiques par le biais de ses publications scientifiques (perspectives, bilans annuels et statistiques comparatives). L'initiative *Going Digital* (Vers le numérique) de l'OCDE vise à développer des connaissances interdisciplinaires sur la transformation numérique. Il s'agit notamment d'analyser les questions relatives au commerce numérique telles que l'importance de l'ouverture

du marché à l'ère numérique, les effets de la réglementation des transmissions de données transfrontalières et la manière dont la sécurité numérique peut être renforcée dans le respect des principes de l'économie de marché. Dans un premier temps, ce travail peut déboucher sur des ébauches de recommandations communes (bonnes pratiques) et promouvoir une approche politique cohérente et globale de la transformation numérique. Les normes peuvent, par exemple, être prises en compte dans les négociations au sein de l'OMC ou dans les accords de libre-échange.

L'OCDE joue également un rôle important dans le domaine de l'IA. À l'automne 2018, elle a mis en place un groupe d'experts dans lequel la Suisse était représentée. Ce groupe a élaboré une recommandation du Conseil contenant cinq principes généraux pour une utilisation responsable de l'IA et cinq recommandations spécifiques à l'attention des gouvernements. La recommandation du Conseil de l'OCDE a été adoptée au printemps 2019 par les États membres de l'OCDE (dont la Suisse) et par un certain nombre d'autres pays. L'OCDE travaille également à la mise en place d'un observatoire sur l'IA, que la Suisse soutient aussi.

Association européenne de libre-échange / AELE (Genève)

Par le passé, la Suisse a publié divers textes sur le commerce électronique (e-commerce), tant dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) que dans le cadre d'accords bilatéraux de libre-échange. Le plus récent de ces textes date de 2017 et a été conclu entre les États de l'AELE et la Turquie. Au cours de l'année 2019, les États membres de l'AELE ont décidé de commencer à travailler sur un nouveau texte modèle de l'AELE sur le commerce électronique pour les futures négociations de libre-échange. Plusieurs réunions du groupe de travail ont permis d'élaborer un projet sur la base d'éléments connus. Ce projet n'est pas encore achevé, mais contient déjà les éléments que les États membres de l'AELE jugent essentiels. Il devrait être finalisé en 2020. Le texte modèle de l'AELE sur le commerce électronique contiendra de nombreux éléments nouveaux désormais considérés comme standards pour les textes sur le commerce électronique dans les accords commerciaux, tels que des dispositions sur le flux de données transfrontalier ou sur la divulgation des codes sources.

Accès, applications et développement durable

Banque mondiale

La Banque mondiale est une institution financière internationale qui accorde des prêts et des subventions aux gouvernements des pays les plus pauvres pour mener à bien des projets d'investissement. La Suisse a rejoint la Banque mondiale en 1992. Le programme de travail de la Banque mondiale dans le secteur des TIC est essentiellement axé sur la cybersécurité, l'élargissement de l'accès à un Internet rapide et abordable et le développement de plateformes en ligne fiables améliorant les prestations de services et la bonne gouvernance. La Suisse soutient ainsi le programme de partenariat *GovTech* de la Banque mondiale, qui est destiné à promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur public. Son objectif est d'accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité des administrations publiques et donc de favoriser la prestation de services publics et la lutte contre la corruption. Les PME, plus particulièrement, bénéficient de la numérisation des services publics. La numérisation du système douanier favorise les échanges commerciaux, tandis que les applications technologiques contribuent à faciliter la création de nouvelles entreprises et l'accès au marché.

Programme des Nations Unies pour le développement / PNUD

Le PNUD est une agence des Nations Unies qui se consacre à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités. Le PNUD soutient également des activités visant à développer les TIC et aide les États membres des Nations Unies à créer un environnement propice à la croissance économique et sociale grâce à l'utilisation de ces technologies. Le PNUD est l'une des agences spécialisées des Nations Unies désignées dans le cadre du processus du SMSI pour travailler sur des lignes d'action spécifiques du SMSI dans les domaines du développement des capacités, de la création d'un environnement favorable et de la cyberadministration. La Suisse est partenaire du PNUD dans le cadre du *Core Government Functions Program* (promotion de la gouvernance numérique comme moyen d'améliorer la gouvernance) et de la plateforme de dialogue sur les technologies financières.

Commission de la science et la technique au service du développement des Nations Unies / CSTD (Genève)

La CSTD est un organe subsidiaire du Conseil économique et social (ECOSOC). La CSTD a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993 pour examiner des questions spécifiques liées à la science et à la technologie au service du développement, et qui vont de l'accès aux technologies jusqu'à leurs applications (par exemple en matière de santé, de changement climatique, d'inclusivité des systèmes financiers ou des villes intelligentes). Suite à la rencontre du SMSI, la CSTD aide à faire avancer la mise en œuvre du processus au niveau régional et international et prépare les projets de résolution correspondants pour l'ECOSOC. Le Secrétariat de la CNUCED à Genève apporte un appui à la Commission sur le plan des contenus. La CSTD se compose de 43 membres (élus pour quatre ans) et se réunit chaque année. La Suisse est un membre actif de la CSTD depuis 2006. Son mandat actuel prendra fin en 2024.

Commission sur le haut débit pour le développement durable (Genève)

La Commission sur le haut débit pour le développement durable a été créée en 2010 sur initiative conjointe de l'UIT et de l'UNESCO pour promouvoir l'accès à Internet (en particulier via des réseaux à haut débit) et réduire le fossé numérique. Cette commission assure principalement un travail de conseil et de réflexion (rapports, études, recommandations) afin d'aider à la mise en place de normes et de lignes directrices pour la construction de réseaux à large bande dans les pays en développement, au développement de la compétence numérique (éducation et renforcement des capacités) de tous les groupes de population, et plus spécifiquement pour réduire le fossé numérique entre les sexes. La Commission sur le haut débit s'intéresse en outre de plus en plus à l'importance de l'accès à l'Internet comme moteur d'une croissance et d'un développement durables. Ses travaux portent donc sur des questions telles que la santé numérique et les liens entre les TIC et le changement climatique.

Plateforme de dialogue sur les technologies financières (Genève)

La plateforme mondiale de dialogue sur les technologies financières, créée en 2020 par le PNUD, la Suisse et le Kenya, vise à garantir que les règles et pratiques entourant la numérisation du système financier tiennent également compte de son impact sur le développement durable. En collaboration avec les acteurs des pays en développement et des organisations internationales, parmi lesquelles la Banque mondiale et le WEF, elle vise à élaborer des critères, des normes et des standards qui intègrent les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Équipe spéciale sur le financement numérique du secrétaire général de l'ONU

En 2018, le secrétaire général des Nations Unies a lancé une équipe spéciale sur le financement numérique dont l'objectif est de tirer profit du potentiel de l'innovation financière, des nouvelles technologies et de la numérisation pour élargir l'accès aux financements permettant d'atteindre les ODD tout en minimisant les risques. Cette équipe spéciale remettra au secrétaire général de l'ONU un rapport contenant des recommandations au cours de l'année 2020.

Libra Association (Genève)

La *Libra Association*, créée à l'initiative de Facebook, regroupe plusieurs organisations du secteur privé et de la société civile qui souhaitent promouvoir la monnaie virtuelle Libra. Le système de paiement Libra est basé sur la technologie de la chaîne de blocs.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement / CNUCED (Genève)

La CNUCED fait partie du Secrétariat des Nations Unies. Son objectif est de maximiser les opportunités de commerce, d'investissement et de développement des pays en développement et d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour s'intégrer à l'économie mondiale. Ses activités comprennent de la recherche, des analyses politiques et des collectes de données ainsi que la fourniture d'assistance technique aux pays en développement. Dans le domaine numérique, elle aide les pays en développement à élaborer une réglementation sur le commerce électronique et à développer leurs capacités, par exemple pour produire les statistiques indispensables à toute politique en matière de TIC, elle promeut l'utilisation de la technologie dans l'économie (avec un soutien particulier aux femmes entrepreneurs afin de combler le fossé numérique entre les sexes) et elle aide les pays à élaborer une législation adéquate en matière de protection des consommateurs.

Centre du commerce international / ITC (Genève)

L'ITC est une organisation multilatérale qui opère sur mandat conjoint de l'OMC et de la CNUCED pour contribuer aux objectifs de développement durable. Dans le domaine du commerce électronique, elle aide principalement les PME à acquérir les compétences nécessaires. Elle a développé le programme *E-Solutions* qui donne aux entreprises l'accès à une plateforme de technologies et de services partagés, y compris à des solutions de paiement et de logistique internationales. Un projet de marché virtuel vise à renforcer les compétences des PME dans l'utilisation des nouvelles technologies pour qu'elles améliorent leur visibilité sur les marchés internationaux. Le Centre propose également des programmes d'apprentissage en ligne et des publications en rapport avec le commerce électronique.

Forum mondial des Nations Unies sur les données

Le Forum mondial des Nations Unies sur les données a été créé dans le sillage du rapport « Un monde qui compte » du Groupe consultatif indépendant du secrétaire général de l'ONU sur la révolution des données pour le développement durable (2014). Ce forum sert de plateforme de coopération entre différents acteurs de la science des données, des technologies de l'information et de la société civile. Le premier Forum mondial sur les données s'est tenu en Afrique du Sud en 2017, le second aux Émirats arabes unis en 2018. La Suisse accueillera le troisième forum, qui était prévu pour l'automne 2020 à Berne et devrait finalement avoir lieu en 2021. La manière dont les données numériques (y compris les données massives) peuvent être mises au service du développement est une question de plus en plus cruciale. Dans la perspective de ce Forum, la Suisse a lancé un processus préparatoire (Road to Bern). Dans ce cadre, elle a soutenu à Genève un processus destiné à favoriser la coopération entre les organisations internationales, mais aussi les acteurs privés afin de faciliter le partage des données pour le développement durable. Les questions de collecte, de protection des données, de sécurité et d'interprétation y sont aussi abordées.

Comité international de la Croix-Rouge / CICR (Genève)

Le travail du CICR consiste principalement à répondre aux situations d'urgence et à promouvoir le respect du droit international humanitaire et son inscription dans le droit national. Dans ce contexte, la numérisation intervient à différents niveaux. D'une part, l'utilisation d'outils numériques peut rendre plus efficace l'aide apportée aux populations en souffrance : c'est le cas de la recherche de personnes disparues, facilitée par les logiciels de reconnaissance faciale. Cependant, dans les zones de conflit où le CICR opère, il doit en particulier veiller à ce que les données personnelles ne puissent être volées et utilisées à mauvais escient. C'est pourquoi le CICR défend avant tout la recherche de solutions techniques et politiques mettant la protection des données et donc des personnes au premier plan. D'autre part, le CICR est le gardien du droit international humanitaire et promeut le respect des quatre Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels. L'utilisation des armes est au cœur de ses préoccupations et, à cet égard, le CICR s'intéresse également aux questions liées aux cyberconflits et à l'utilisation de systèmes d'armement autonomes qui doivent être conformes au droit international humanitaire. La Suisse travaille en étroite collaboration avec le CICR. Entre autres projets, elle a lancé la *Humanitarian Data and Trust Initiative* (cf. chap. 4) en collaboration avec le CICR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA).

Organisation internationale du travail / OIT (Genève)

L'OIT a pour mandat de promouvoir la justice sociale et économique en définissant les normes internationales du travail. La transformation numérique aura un impact majeur sur le monde du travail. La robotique et l'intelligence artificielle, qui complètent et parfois se substituent au travail humain, et l'Internet des objets créent de nouvelles structures de travail, mais augmentent aussi le risque de chômage. Pour que l'utilisation des technologies numériques profite à tous, il convient de consolider les dispositifs sociaux que sont les systèmes éducatifs, le dialogue social entre employeurs et employés et les principes qui en découlent, comme la protection des salariés. À travers les activités qu'elle mène dans le domaine de l'avenir du travail et de la Déclaration du centenaire de 2019, qui met en exergue les effets des évolutions technologiques sur les processus de travail, l'OIT a un rôle important à jouer dans l'élaboration et la promotion d'une économie numérique socialement durable.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle / OMPI (Genève)

L'OMPI est une institution spécialisée des Nations Unies qui vise à promouvoir le développement d'un système international de propriété intellectuelle (PI) équilibré et efficace pour soutenir l'innovation et la créativité au profit de la société. En matière de gouvernance numérique, l'OMPI s'occupe depuis longtemps des questions liées à la protection des marques dans le cadre du système des noms de domaine. Avec l'ICANN, elle a mis en place un service de règlement des litiges relatifs à l'enregistrement des noms de domaine.

L'OMPI est active dans le domaine de la numérisation et a entrepris diverses activités, en particulier le développement d'outils et de services numériques tels que WIPO PROOF (qui permet d'obtenir une empreinte numérique horodatée des fichiers), la réalisation de présentations devant des comités, la conduite de recherches et l'organisation d'événements (par exemple dans le cadre des conférences du SMSI et du FGI).

Organisation mondiale de la santé / OMS (Genève)

L'OMS est une institution des Nations Unies qui traite des problématiques liées à la santé publique internationale. La santé numérique est l'un des domaines de travail de l'OMS. Ce terme désigne, au sens large, l'utilisation des TIC pour améliorer la santé. Plusieurs résolutions de l'Assemblée générale ont abordé des questions telles que la normalisation des données de santé pour en améliorer l'analyse, le fonctionnement du domaine de premier niveau *health* (problème de la crédibilité des informations médicales en ligne) ou la publicité et la commercialisation de produits médicaux en ligne (protection contre la contrefaçon, etc.). Un Observatoire mondial de la santé numérique vise à aider les États membres en leur fournissant des informations et des guides sur les pratiques et les normes en matière de santé en ligne.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance / UNICEF

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance est une agence des Nations Unies chargée de fournir une assistance humanitaire et une aide au développement en faveur des enfants du monde entier. Par l'intermédiaire de son centre de recherche *Innocenti*, elle identifie et recherche les opportunités et les risques liés à la mise en œuvre des droits de l'enfant, y compris dans le domaine numérique. En collaboration avec la *London School of Economics* et *EU Kids Online*, l'agence a lancé l'initiative *Global Kids Online* dont la mission est d'approfondir la compréhension des risques et des opportunités d'Internet pour les enfants. Afin de faire suite au rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, l'UNICEF travaille à la mise en place d'une plateforme pour les biens publics numériques.

Programme des Nations Unies pour l'environnement / PNUE

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) encourage l'application des principes du développement durable dans le domaine de l'environnement. Il analyse les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales, élabore des instruments environnementaux internationaux et nationaux et œuvre au renforcement des institutions concernées. L'utilisation croissante des TIC représente à la fois des opportunités et des défis en matière de protection de l'environnement. La numérisation prend donc une importance décisive pour le PNUE. Son travail est axé sur le développement de stratégies et d'instruments visant à promouvoir l'innovation dans le secteur des TIC et à permettre de nouvelles démarches de durabilité dans le domaine environnemental. Les initiatives du PNUE se concentrent par ailleurs sur l'amélioration de l'analyse des données (par exemple les données relatives au changement climatique), et abordent aussi les chaînes d'approvisionnement mondiales et les déchets électroniques. Le PNUE joue un rôle majeur dans la définition des grandes orientations du SMSI en matière environnementale.

Organisation météorologique mondiale / OMM (Genève)

L'OMM est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle permet notamment la mise en commun d'immenses quantités de données météorologiques et climatiques mondiales. Son travail couvre de nombreux domaines qui mettent les TIC au service de la lutte contre les changements climatiques. Dans le domaine de l'urbanisme, l'organisation promeut la création de villes résilientes par la mise en place de services météorologiques, environnementaux et climatiques urbains intégrés. Elle mène également des recherches sur l'utilisation des technologies destinées à l'observation météorologique et environnementale et à la collecte de données, sur la réduction des risques naturels et des risques de catastrophe, et sur la transmission de prévisions, d'avertissements et d'alertes publiques. De l'OMM dépend le Service d'information météorologique mondiale, qui s'appuie sur Internet et les technologies numériques pour mettre les informations météorologiques à la disposition du public de manière conviviale.

Cybersécurité

Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale / GEG (New York et Genève)

Mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies, le groupe d'experts gouvernementaux (GEG) débat des normes de comportement responsable des États ainsi que de la validité et de l'application du droit international dans l'espace numérique. Jusqu'à présent, cinq groupes d'experts de ce type (de compositions différentes) ont été réunis, dont trois ont adopté des rapports de consensus (en 2010, 2013 et 2015) dans lesquels les experts ont reconnu que l'intégralité du droit international est applicable à l'espace numérique et que les principes du droit international humanitaire y conservent eux aussi toute leur validité. En outre, le rapport 2015 a défini onze normes volontaires pour un comportement responsable des États, qui contribuent à la promotion de la cybersécurité internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies a soutenu chacun de ces rapports. Depuis 2016-2017, la Suisse joue un rôle actif au sein du groupe d'experts. Le processus actuel devrait déboucher en 2021 sur un rapport destiné à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Groupe de travail à composition non limitée / GTCNL

Outre le GEG, un nouvel organe de l'ONU, le groupe de travail à composition non limitée (GTCNL), se réunit depuis septembre 2019 à l'initiative de la Russie pour traiter de la cybersécurité internationale. À la différence du GEG, il est ouvert à la participation de tous les États et prévoit également des consultations avec la communauté scientifique, la société civile et le secteur privé. Le mandat du GTCNL est plus large que celui du GEG et prévoit des discussions de fond sur les défis identifiés. La Suisse, qui le préside, est étroitement impliquée dans ce processus. Elle veille à ce que les discussions au sein du GTCNL soit cohérentes avec celles du GEG. Il était prévu que le GTCNL achève ses travaux pour l'Assemblée générale des Nations Unies de 2020, mais il est probable que la crise provoquée par le nouveau coronavirus les retarde.

Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes (Genève)

Afin de débattre des problématiques liées aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes (SALA), un premier groupe d'experts gouvernementaux a été mis en place en 2013 au niveau des États parties à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Ce groupe est ouvert à tous les États parties à la CCAC. Parmi les sujets abordés figurent la définition commune du concept de SALA, les éventuels défis que ces systèmes soulèvent pour le droit international humanitaire, la part humaine

dans l'utilisation de la puissance meurtrière (interaction homme-machine), les répercussions militaires potentielles de ces technologies, ainsi que le traitement des problèmes de sécurité pour l'action humanitaire et l'équilibre international qui en découlent. Le groupe poursuivra ses travaux afin de présenter d'éventuelles recommandations sur les systèmes d'armes autonomes dans le cadre de la convention lors de la sixième conférence d'examen, en 2021.

Paquet cybersécurité / stratégie de cybersécurité de l'Union européenne

Le 13 septembre 2017, la Commission européenne a publié un ensemble de mesures de cybersécurité visant à mieux protéger les infrastructures critiques de l'Europe et à soutenir l'indépendance numérique de l'Europe vis-à-vis des autres régions du monde. Proposé dans ce cadre, l'acte législatif sur la cybersécurité est entré en vigueur en juin 2019. Il prévoit deux innovations majeures: 1) le renforcement du mandat de l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA); 2) la mise en place d'un cadre de certificats de cybersécurité pour les produits, les procédés et les services liés aux TIC, qui seront valables dans toute l'Europe. Autre élément important de la stratégie de l'UE pour la cybersécurité: le régime de sanctions en matière de cyberattaques adopté par le Conseil de l'UE le 17 mai 2019. En outre, l'UE investira à l'avenir encore plus dans le renforcement de ses propres capacités en matière de cybersécurité. Cela inclut la création d'un centre de compétence de l'UE pour la cybersécurité (*European Cybersecurity Industrial, Technology and Research Competence Centre*) ainsi qu'un réseau de centres de compétence nationaux. Ces derniers seront gérés dans le cadre du futur programme pour une Europe numérique (*Digital Europe Programme*, DEP), avec des financements provenant du DEP et du programme de recherche Horizon Europe.

Ces évolutions au niveau de l'UE sont suivies de près afin de déterminer l'impact qu'elles peuvent avoir sur la Suisse et d'examiner d'éventuelles possibilités de participation. Concernant le cadre de certificats des produits TIC que l'UE a prévu de mettre en place, il s'agira tout particulièrement d'éviter tout obstacle à l'accès au marché pour les entreprises suisses actives dans les TIC. Pour ce qui est du régime de sanctions contre les cyberattaques, une possibilité de reprise sur la base de la loi suisse sur les embargos est actuellement à l'étude. Enfin, la Suisse souhaite participer au DEP et au programme Horizon Europe. Reste à savoir si les pays tiers pourront participer aux activités de l'UE dans le domaine de la cybersécurité et à quelles conditions.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe / OSCE

L'OSCE joue un rôle important au niveau régional. En 2013 et en 2016, elle a adopté un ensemble de 16 mesures de confiance dans le domaine de la cybersécurité. Il s'agit du premier accord de ce type dans le monde. Ces mesures visent à réduire les risques liés aux nouvelles TIC, et à améliorer la transparence entre les États participants de l'OSCE. La Suisse s'est impliquée dans ce processus dès le début, en faisant des propositions concrètes et substantielles. Elle a participé de manière déterminante à l'élaboration des mesures de confiance et continue de s'investir dans leur mise en œuvre.

Dialogue de Genève sur le comportement responsable dans le cyberspace (Genève)

Le DFAE a lancé début 2018 le Dialogue de Genève sur le comportement responsable dans le cyberspace afin de faire progresser le consensus mondial sur les normes impératives de conduite et des responsabilités dans l'espace numérique. Dans le cadre de ce dialogue, la Genève internationale sert de plateforme permettant de clarifier la responsabilité des États, de l'économie, de la science et de la société civile dans l'espace numérique. Le rapport présenté en 2019 a fait état des premiers résultats. Actuellement, en collaboration avec la *DiploFoundation* de Genève, le dialogue se poursuit avec un certain nombre de grandes entreprises mondiales afin d'identifier les bonnes pratiques communes en matière de sécurité des produits. Un premier ensemble devrait être présenté d'ici à la fin de l'année 2020. Parmi les entreprises participantes figurent ABB, Cisco, Huawei, Kaspersky, Microsoft, Siemens, SwissRe et UBS. Dans le cadre du DG, la Suisse a également organisé un dialogue d'experts en 2019 pour favoriser les échanges informels entre les experts juridiques gouvernementaux.

Groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité de l'information et la vie privée

Le groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité de l'information et la vie privée a pour mission d'élaborer des lignes directrices et des principes internationaux pour les mesures politiques visant à réduire les risques de cybersécurité des produits numériques sans étouffer l'innovation ni réduire les opportunités offertes par la transformation numérique. Il est prévu que ces lignes directrices soient élaborées d'ici à 2021. Des rapports préliminaires devront servir de base à l'élaboration d'une recommandation de l'OCDE. Le DFAE représente la Suisse au sein de ce groupe de travail.

Travaux sur la cybersécurité de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

L'UIT travaille depuis 2007 à un Programme mondial cybersécurité qui porte tout autant sur la cybercriminalité, sur les mesures techniques destinées à établir des normes de sécurité, que sur le développement des structures organisationnelles et des capacités nationales. Ce programme est en cours d'actualisation, mais fait l'objet de nombreuses controverses. Dans ce dossier, le DFAE travaille en collaboration avec l'OFCOM sous l'égide de celui-ci.

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement / UNIDIR (Genève)

L'UNIDIR est une institution autonome au sein du système des Nations Unies qui mène des recherches dans le domaine du désarmement et de la sécurité. Dans le domaine cyber, l'UNIDIR organise des conférences et des ateliers et mène ses propres études pour aider les États à mieux comprendre les nouveaux défis à relever. L'Institut joue le rôle de conseiller technique auprès du GEG de l'ONU et organise une conférence annuelle sur la cyberstabilité. Dans le cadre de son programme sur les questions de sécurité émergentes, l'UNIDIR étudie également les questions liées à l'utilisation des nouvelles technologies (telles que l'apprentissage machine, l'intelligence artificielle, la robotique et la puissance de calcul) comme moyen de conduire des hostilités.

Global Forum on Cyber Expertise / GFCE

Le GFCE est une communauté multipartite qui réunit plus de 115 membres et partenaires de toutes les régions du monde, et dont l'objectif est de renforcer les capacités et l'expertise en matière de cybertechnologie à l'échelle mondiale. Le GFCE entend être une plateforme flexible, pragmatique et axée sur l'action pour la coopération internationale et s'efforce de réduire les doubles emplois dans l'écosystème du développement des capacités. Membre du GFCE depuis 2015, la Suisse participe à ce titre à plusieurs projets.

Centre de politique de sécurité de Genève / GCSP

Dans le cadre de son programme sur les nouveaux défis sécuritaires, le GCSP dispose d'un groupe sur la cybersécurité qui propose des activités d'éducation et de formation, des analyses politiques et des événements. Ce pôle d'expertise offre également une plateforme d'échanges sur les cyberdéfis qui permet aux experts des secteurs public, privé et de la société civile de dialoguer. De nombreuses activités du GCSP relèvent du développement des capacités. Le *Cyber 9/12 Student Challenge*, par exemple, qui se tient chaque année au GCSP, réunit à Genève des étudiants d'Europe, du Moyen-Orient, d'Inde et des États-Unis.

Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité / DCAF (Genève)

Dans le cadre de ses travaux visant à améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité, le DCAF s'intéresse également aux questions de cybersécurité. Diverses publications du Centre traitent d'aspects tels que les vulnérabilités dans l'espace numérique et les réponses envisageables au niveau national et international, les défis de la gouvernance démocratique dans le domaine de la cybersécurité, la cyberguerre, etc. Le DCAF organise en outre des événements et des activités autour du développement des capacités dans le domaine de la cybersécurité.

ICT4Peace (Genève)

ICT4peace est une fondation internationale œuvrant dans le domaine du développement des capacités et de la coopération politique (documents stratégiques, recommandations, rôle de facilitateur). Créée par l'ancien ambassadeur Daniel Stauffacher, elle a pour mission de promouvoir un espace numérique pacifique par le biais de négociations internationales avec les gouvernements, les entreprises et les acteurs non étatiques. Par ailleurs, elle encourage l'utilisation des TIC dans la gestion des crises humanitaires ou des conflits et lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes.

Cyber Peace Institute (Genève)

Le *Cyber Peace Institute* a vu le jour en 2019 sous l'impulsion de Microsoft, Mastercard et de la Fondation Hewlett. Son but est de promouvoir la stabilité de l'espace numérique en utilisant l'expertise technique pour analyser les cyberattaques passées et en rendant l'information accessible au public afin d'attirer l'attention sur les vulnérabilités et les attaques auxquelles elles peuvent donner lieu. Le *Cyber Peace Institute* favorise également l'échange de connaissances entre les différents acteurs en organisant des réunions d'experts.

Center for Digital Trust / C4DT

Créé par l'EPFL, le C4DT réunit 12 partenaires fondateurs, 34 laboratoires, la société civile et des acteurs politiques pour promouvoir des technologies basées sur les recherches les plus récentes et destinées à renforcer la confiance numérique.

Spamhaus Project (Genève)

Le Spamhaus Project est une organisation internationale à but non lucratif dont l'objectif est de traquer les polluposteurs (émetteurs de courriels indésirables) et de fournir des informations en temps réel sur les menaces. L'organisation s'intéresse également à d'autres cybermenaces telles que le *phishing*, les logiciels malveillants et les *botnets*. Elle tient à jour plusieurs listes de blocage de menaces en temps réel qui protègent plus de deux milliards de boîtes de réception d'utilisateurs et bloquent la grande majorité des courriels indésirables et des logiciels malveillants envoyés par Internet. L'organisation publie des statistiques régulièrement mises à jour. Les données produites par l'organisation sont utilisées par de nombreux fournisseurs d'accès Internet, fournisseurs de messagerie, entreprises, universités, gouvernements et réseaux militaires. Spamhaus soutient également les autorités judiciaires dans leurs enquêtes relatives aux courriels indésirables, aux *botnets* et aux logiciels malveillants.

Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative / CCD COE

En mai 2019, le Conseil fédéral a décidé de la participation de la Suisse au CCD COE de Tallinn (Estonie). Le CCD COE veut approfondir la coopération en matière de recherche et de formation dans le domaine de la cyberdéfense et de la cybersécurité. Accrédité par l'OTAN, ce centre d'excellence est financé par 25 pays. Les États participant au Partenariat pour la paix, comme la Suisse, peuvent rejoindre ce centre en tant que partenaire contributeur. Cette coopération permet notamment à la Suisse d'avoir accès à des connaissances et à des informations ainsi qu'aux diverses activités de recherche et de formation du CCD COE. La Suisse peut en outre y détacher un ou deux spécialistes civils ou militaires.

Cyber-Defence Campus (Thoune)

Fondé en 2019, le *Cyber-Defence Campus* fait le lien entre la Confédération, le monde industriel et les milieux scientifiques en matière de recherche, de développement et de formation liés à la cyberdéfense. Les nouveaux développements de la recherche et les nouvelles technologies sont traduits en démonstrations de faisabilité (*proof of concepts*) et en prototypes au profit de l'armée suisse et d'autres offices fédéraux. Représenté à l'EPFL et à l'EPFZ, le campus collabore étroitement avec les deux sites universitaires. En outre, un réseau associant également les différentes universités et hautes écoles de Suisse permet de répondre à diverses questions relevant du domaine de la cybersécurité. Centre d'excellence de la Confédération pour la recherche dans le domaine de la cyberdéfense, le campus cultive des partenariats et collabore avec des institutions internationales similaires dans le monde entier.

Autodétermination numérique

Conseil des droits de l'homme (Genève)

Le Conseil des droits de l'homme joue un rôle décisif dans la protection et la promotion des droits de l'homme à l'ère numérique. Organe intergouvernemental des Nations Unies, il a pour mandat de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier. Il a également pour mission de faire face à des situations de violation des droits de l'homme et de formuler des recommandations à leur sujet. Le Conseil est composé de 47 États membres qui sont élus par l'Assemblée générale des Nations Unies. La liberté d'opinion, la protection de la vie privée en ligne et la protection des droits de l'homme face à l'émergence des nouvelles technologies font partie des thèmes que le Conseil aborde. Ils ont été traités dans les résolutions adoptées par le Conseil ainsi que dans les rapports des rapporteurs spéciaux nommés par le Conseil. La Suisse a été membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2015-2018 et participe également activement aux procédures en tant qu'État observateur.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme / HCDH (Genève)

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme est un département du Secrétariat des Nations Unies chargé de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Il coordonne les activités relatives aux droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies. En matière de numérisation, il traite entre autres de l'impact du numérique sur la vie privée, de la liberté d'expression et des contenus publiés en ligne qui concernent les droits de l'individu. Le HCDH s'occupe également des questions de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sur Internet. Sur requête du Conseil des droits de l'homme, il peut rédiger des rapports. Il a ainsi établi un rapport sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en ligne. Plus récemment, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme a également abordé la question des informations fallacieuses et de leurs conséquences sur la liberté d'expression dans l'espace virtuel. Le HCDH élabore actuellement un guide sur l'application des principes directeurs des Nations Unies pour l'économie et les droits de l'homme dans le domaine des nouvelles technologies (*B-Tech*). La Suisse soutient financièrement ces travaux.

Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe joue depuis des années un rôle pionnier dans de nombreux domaines de la gouvernance numérique. Il associe depuis des années les milieux économiques, scientifiques et la société civile aux travaux de ses groupes d'experts et utilise de manière ciblée des forums comme le FGI ou l'EuroDIG pour encourager la coopération multipartite en vue de l'élaboration de solutions concrètes.

La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, qui a été élaborée en 1981 et modernisée en 2018, a constitué pendant ces 40 dernières années le seul accord international contraignant sur la protection des données et son impact sur les législations nationales en la matière a largement dépassé les frontières de l'Europe. Les Chambres fédérales l'ont approuvée en juin 2020. Les travaux législatifs nécessaires pour adapter la législation suisse en matière de protection des données aux exigences de la convention révisée sont en cours au Parlement. La Suisse avait exercé pendant de nombreuses années la présidence du comité consultatif constitué en vertu de cette convention.

La Convention sur la cybercriminalité ou Convention de Budapest régit depuis 2001 l'harmonisation du droit pénal et des procédures pénales. Elle a été signée à ce jour par plus de 20 États non membres du Conseil de l'Europe et a influencé la législation en la matière dans plus de 100 pays.

En septembre 2019, le Comité des Ministres a institué un Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHA), dont le mandat est d'examiner la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique multilatéral pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle. La Suisse y est représentée.

Au cours des dernières décennies, le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a élaboré de nombreux instruments de droit souple destinés à renforcer la démocratie, l'état de droit et la liberté d'opinion, la protection de la vie privée et d'autres droits de l'homme ainsi que d'un système médiatique qui fonctionne dans le monde numérique. La Suisse est depuis des années un membre influent du CDMSI, dans le cadre duquel elle a dirigé plusieurs groupes d'experts et dont elle a exercé la présidence en 2018–2019.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture / UNESCO

L'UNESCO est une institution spécialisée des Nations Unies qui cherche à promouvoir le développement durable et le dialogue interculturel par l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information. Dans le domaine numérique, elle mène des activités visant à encourager la liberté d'opinion et le plurilinguisme dans l'espace numérique, la compétence numérique et d'autres questions pour combler le fossé numérique en dehors des infrastructures. Elle préconise des normes ouvertes en matière de TIC et des licences ouvertes (telles que le libre accès) pour favoriser l'accès universel à l'information et au savoir ; à cet effet, elle gère un Institut pour les technologies de l'information dans l'éducation. Elle est également l'une des organisations des Nations Unies chargées de faire avancer le processus du SMSI et participe au forum annuel du SMSI et du FGI. En collaboration avec l'UIT, elle a également mis en place la Commission sur le haut débit.

L'UNESCO joue un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'IA. En collaboration avec la République Populaire de Chine, elle a organisé au printemps 2019 une conférence sur l'intelligence artificielle et l'éducation, qui a débouché sur l'adoption du Consensus de Beijing sur l'intelligence artificielle et l'éducation. En collaboration avec les États membres de l'UNESCO, la Direction générale est encouragée à élaborer des directives et des ressources pour l'utilisation de l'IA dans l'éducation et appelle à la création d'une plateforme IA au service de l'éducation. L'UNESCO s'intéresse également aux dimensions éthiques de l'IA. En 2019, un groupe de travail sur l'éthique et l'IA a présenté une étude préliminaire recommandant un instrument normatif dans ce domaine. Un projet de recommandation doit être présenté à la Conférence générale en 2021. La Suisse participe activement aux consultations intermédiaires sur le texte du groupe de travail.

La Suisse soutient également le travail de l'UNESCO en tant que membre du Programme Information pour tous (PIPT) qui vise à promouvoir le libre accès aux médias et aux contenus numériques, mais aussi à favoriser la qualité journalistique et la sécurité des professionnels des médias.

Humanitarian Data and Trust Initiative / HDTI

La HDTI est une initiative diplomatique de la Suisse, du CICR et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), qui a vocation à s'inscrire dans la durée. Son objectif est de protéger les données humanitaires et d'en garantir un traitement responsable. Elle comporte trois piliers : « Politique et dialogue », « Recherche et développement » et « Éducation et sensibilisation » qui lui permettent de combiner les connaissances technologiques avec des recommandations politiques fondées sur des évidences, qu'elle canalise en une action concertée des États, des organisations humanitaires et des institutions universitaires. L'objectif est d'utiliser de manière optimale le vaste potentiel des technologies numériques dans le domaine humanitaire tout en minimisant les risques associés. Cette initiative commune est conçue pour rallier d'autres États et organisations humanitaires à cet objectif.

Fondation Kofi Annan (Genève)

La Fondation Kofi Annan est une organisation indépendante à but non lucratif dont les activités sont principalement axées sur l'amélioration de la gouvernance. Le thème de la transformation numérique y prend une importance croissante. En janvier, la Commission Kofi Annan pour les élections et la démocratie à l'ère numérique a présenté son rapport, renforçant ainsi encore l'attention portée aux questions numériques. La Suisse travaille avec la Fondation Kofi Annan dans des contextes nationaux spécifiques où il importe de veiller à l'intégrité électorale.

Union interparlementaire / UIP (Genève)

Conformément à son objectif, qui est de renforcer les parlements pour les rendre plus démocratiques, l'UIP les aide à développer leur capacité à utiliser les TIC afin de promouvoir l'efficacité, l'efficience et la transparence. L'UIP a également été chargée par ses États membres de développer les capacités des organes parlementaires à contrôler le respect du droit à la vie privée et des libertés individuelles dans l'environnement numérique.

Internet Society / ISOC (bureau de Genève)

L'ISOC est une association américaine à but non lucratif créée par Vint Cerf, pionnier de l'Internet, dans le but de «promouvoir une croissance, une évolution et une utilisation ouvertes de l'Internet au profit de l'ensemble de la population mondiale». Elle s'intéresse principalement aux normes techniques d'Internet, qui doivent garantir la permettre un accès le plus «libre» possible (par exemple, les systèmes décentralisés). L'ISOC est organisée en chapitres qui comptent au total 70 000 membres; elle dispose de deux bureaux principaux, aux États-Unis et à Genève. L'association *Public Interest Registry*, créée par l'ISOC, gère les trois noms de domaine de premier niveau «.org», «.ngo» et «.ong», lesquels sont principalement utilisés par des organisations non gouvernementales d'intérêt public. L'IETF travaille sous le patronage de l'*Internet Society*.

Freedom Online Coalition

La Suisse a rejoint en octobre 2019 la *Freedom Online Coalition*, groupement d'une trentaine de pays créé en 2011 à l'initiative des Pays-Bas, dont le but est de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme sur Internet. Le droit à la vie privée, la liberté d'expression, le droit de se réunir pacifiquement et la liberté d'association revêtent une importance particulière dans ce cadre.

Access Now / RightsCon

Access Now est une organisation non gouvernementale active dans le domaine des droits de l'homme numériques. Son action se déploie à l'échelle mondiale avec plusieurs bureaux dans le monde entier (New York, Washington DC, Bruxelles, San José, Manille et Tunis). Ses activités comprennent la sensibilisation et l'élaboration de directives politiques, ainsi que le soutien technique, qui peut passer par exemple par une ligne d'assistance téléphonique proposée aux activistes, aux journalistes et aux défenseurs des droits de l'homme sur le thème de la sécurité sur Internet. La Suisse soutient un projet d'*Access Now* visant à prévenir les interruptions de l'accès à Internet en contexte électoral.

Depuis 2011, *Access Now* organise la conférence annuelle *RightsCon*, l'un des plus importants forums multipartites sur les droits de l'homme à l'ère numérique, qui rassemble près de 3000 participants en provenance d'environ 120 pays (2019). La Suisse y prend une part active.

Annexe 6: Postulat 17.3789

Permettre à la Suisse de devenir l'épicentre de la gouvernance internationale du numérique

Déposé par: BÉGLÉ CLAUDE, Groupe PDC,
Parti démocrate-chrétien suisse

Opposant/e: TUENA MAURO

Date de dépôt: 28.09.2017

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Adopté

Texte déposé

Le Conseil fédéral est prié d'étudier comment la Suisse pourrait devenir l'épicentre mondial de la gouvernance internationale du cyberspace. Il s'agira de favoriser l'avènement d'une Convention de Genève du digital qui contiendra les principes garantissant une utilisation pacifique du cyberspace; de prévoir la création d'un organisme neutre, type CICR, pour l'application de ces principes; de promouvoir activement Genève pour accueillir cet organisme.

C'est une démarche qui correspond totalement à la nature de l'engagement suisse au niveau international. La Suisse doit pouvoir se positionner rapidement et clairement sur ce dossier.

Développement

La collaboration sur la gouvernance internationale du numérique entre l'Union européenne et l'OTAN date de 2010. En effet, l'avènement d'Internet crée un nouvel espace: le cyberspace. Il est le théâtre de cyberattaques qui peuvent mettre un pays à genoux. Et aucun pays ne peut prétendre se protéger seul.

La création d'une gouvernance mondiale du cyberspace est donc indispensable.

Il faut éviter:

- l'instauration d'un climat de méfiance qui se traduira par une course à l'armement «cyber», voire à une fragmentation d'Internet si les réflexes souverainistes s'imposent;
- que des Etats attaquent d'autres Etats;
- que des Etats attaquent des entreprises critiques/technologiques, des services critiques tels que la santé.

Les Etats doivent s'engager:

- à ne pas tirer parti de failles de sécurité et doivent les signaler (éviter un deuxième «WannaCry»: la faille était connue et utilisée par la NSA);
- à protéger les citoyens dans le monde virtuel (seuls les Etats peuvent apporter cette protection).

Il faut promouvoir l'idée que:

- le dialogue et la coordination sont indispensables;
- tout Etat est responsable de toute activité «cyber» générées sur son territoire, ce qui implique la création d'une cour arbitrale internationale pour identifier les auteurs d'une attaque;
- la priorité du militaire est la défense et non pas l'escalade.

Le UN Group of Governmental Experts promeut cette approche dans son rapport de 2015. L'UE et l'OTAN ont signé un accord, en février 2016, pour un échange des meilleures pratiques de prévention, de détection et de réponses face à des incidents «cyber».

Mais sans l'implication d'instances publiques, les recommandations du UN GGE resteront lettre morte.

Or, l'internet doit rester un bien public.

Chronologie

15.12.2017 – Conseil National
Combattu. Discussion reportée

15.03.2018 – Conseil National
Adoption

Impressum

Édition :
Département fédéral des
affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.eda.admin.ch

Conception :
Team Audiovisuel DFAE, Communication DFAE, Berne

Photo de couverture :
© Shutterstock

Commande :
publikationen@eda.admin.ch

Cette publication est aussi disponible en allemand, italien et anglais et peut
être téléchargée sous le lien www.eda.admin.ch/publikationen.

Berne, 2020 / © DFAE

